

PA-UfM



AP-UpM

PARLIAMENTARY ASSEMBLY – UNION FOR THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE – UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

الجمعية البرلمانية للاتحاد من اجل المتوسط

Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

CoPo_OJ (2016)0528

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Réunion

samedi 28 mai 2016, de 10h00 à 12h30

Tanger, Maroc

Royal Tulipe City Center Hotel

1. Adoption du projet d'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 février 2016 (Bruxelles).
3. Communications du Président
4. Approbation de la recommandation 2016 : "Union pour la Méditerranée : bilan et perspectives".
5. Divers
6. Date et lieu de la prochaine réunion



Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

EMPA_PV(2016)0229

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du 29 février 2016, de 14 h 30 à 17 h 30
Bruxelles

La séance est ouverte le lundi 29 février 2016 à 14 h 30

Présidents: Louis Nègre (vice-président), de 14 h 30 à 16 heures, et Renato Soru (président), de 16 heures à 17 h 45.

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Communications du président**
- 3. Groupe de travail sur la Palestine: mandat et programme de travail**

Ainsi que l'a préconisé la commission dans sa recommandation formulée en 2015 et adoptée lors de la plénière à Lisbonne en mai 2015, le projet de mandat est exposé par le président. Les membres ne s'opposent pas à ce projet, qui est adopté par consensus, y compris l'amendement déposé par le président sur les objectifs du groupe de travail. L'exposé des objectifs et du mandat du groupe de travail est suivi d'un débat sur le processus de paix, au cours duquel interviennent les représentants d'Israël, de la Palestine, du Luxembourg, de l'Algérie, de la Jordanie et de la Turquie. Israël demande aux pays arabes de participer activement au groupe de travail afin que les échanges portent également sur la coopération économique dans la région.

⇒ **Prochaines étapes:** les membres sont invités à manifester leur intérêt pour le groupe de travail, composé de vingt membres, avant la tenue de sa réunion constitutive.

4. Union pour la Méditerranée: état des lieux et prochaines étapes. Échange de vues avec Delphine Borione, secrétaire générale adjointe du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée

En réponse aux propos liminaires de M. Soru sur la nature de l'UpM (organisme de développement régional), le retard dans l'exécution des projets et l'absence de données chiffrées sur les paiements effectués, la secrétaire générale adjointe formule les observations suivantes:

1) l'UpM est à la fois un forum politique régional (par exemple, sept rencontres ministérielles sont prévues en 2016 et 2017 et les rencontres sectorielles 5+5 bénéficient d'une aide administrative) et une instance qui favorise le dialogue entre parties prenantes promouvant des projets régionaux;

2) sur l'ensemble des projets actuels (41 projets labélisés pour environ 5 milliards d'euros), le montant des projets exécutés s'élève pour l'instant à 360 millions d'euros.

Au sujet de la réforme de l'UpM, M^{me} Borione signale qu'à l'issue de la rencontre ministérielle de novembre 2015 à Barcelone, le secrétariat de l'UpM a reçu pour mandat de rédiger une feuille de route qui devrait, entre autres, étendre les prérogatives de l'UpM à de nouveaux domaines (stabilité régionale, dialogue interculturel, mobilité et migration). Dans leurs interventions, les membres demandent en particulier que l'UpM consacre des projets aux réfugiés (en Jordanie et en Turquie) ainsi qu'à l'agriculture et à l'eau (en Israël). L'Autriche demande également le renforcement de la coopération entre le secrétariat de l'UpM et les commissions de l'AP-UpM.

⇒ **Prochaines étapes:** la feuille de route sur la réforme de l'UpM sera examinée lors d'une séance de remue-méninges qui se tiendra pendant la réunion des hauts fonctionnaires de l'UpM à Barcelone les 7 et 8 avril 2016; les membres sont invités à se rendre à Barcelone (secrétariat de l'UpM) et à effectuer des visites sur le terrain pour prendre la mesure de l'exécution des projets; la recommandation formulée par la commission politique en 2016 mettra l'accent sur la situation et les perspectives de l'UpM.

5. Échange de vues sur la situation en Syrie, les conséquences pour les populations et les pays euro-méditerranéens et le soutien et le rôle des partenaires de l'AP-UpM dans le processus de Genève, en présence de Michael Docherty, Commission européenne, DG NEAR

M. Docherty expose en détail la situation socio-économique du pays, qui est descendu à un niveau de développement sans précédent depuis la fin des années soixante-dix (le taux de chômage s'élève maintenant à 50 % et une personne sur six vit dans l'extrême pauvreté).

Il signale que l'Union a déjà engagé 5 milliards d'euros pour venir en aide à la population syrienne, dans le pays et en dehors. Le fonds fiduciaire régional de l'Union en réponse à la crise syrienne a été créé il y a un an pour apporter une réponse régionale à une crise régionale et permettre ainsi à l'Union et à ses États membres d'intervenir conjointement, avec souplesse et rapidité, en fonction de l'évolution des besoins au Liban, en Turquie, en Jordanie et en Iraq. En très peu de

temps, le fonds fiduciaire a rassemblé un total de 610 millions d'euros (dont 570 millions qui ont été imputés sur le budget de l'Union et un peu plus de 40 millions versés par quinze États membres). La conférence de Londres du 4 février a débouché sur des promesses de contributions sans précédent d'un montant de 10 milliards d'euros (dont 3 milliards provenant de l'Union et de ses États membres).

6. Questions diverses

Sans objet

7. Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion de la commission se tiendra le 28 mai à Rabat, à la veille de la XII^e assemblée plénière.

La séance est levée à 17 h 45.

**/LISTA DE ASISTENCIA/PREZEN NÍ LISTINA/DELTAGERLISTE/
 ANWESENHEITSLISTE/KOHALOLIJATE NIMEKIRI/
 /RECORD OF ATTENDANCE/
 LISTE DE PRÉSENCE/POPIS NAZO NIH/ELENCO DI PRESENZA/APMEKL JUMU RE ISTRS/DALYVI S RAŠAS/
 JELENLÉTI ÍV/RE ISTRU TA' ATTENDENZA/PRESENTIELIJST/LISTA OBECNO CI/LISTA DE PRESENÇAS/
 LIST DE PREZEN /PREZEN NÁ LISTINA/SEZNAM NAVZO IH/LÄSNÄOLOLISTA/DELTAGARLISTA/ قائمة الحضور**

<p>Бюро и Бюро в разширен състав/Mesa y mesa ampliada/Předsednictvo a rozšířené předsednictvo/Præsidiet og Det Udvidede Præsidium/Präsidium und Erweitertes Präsidium/Juhatus ja laiendatud juhatus/Προεδρείο και Διευρυμένο Προεδρείο/Bureau and Enlarged Bureau/Bureau et Bureau élargi/Predsiedništvo i prošireno Predsjedništvo/Ufficio di presidenza e Ufficio di presidenza ampliato/Prezidijs un Paplašinātais prezidijs/Biuras ir išplėstinis Biuras/Elnökség és kibővített Elnökség/Bureau u Bureau Estiz/Bureau en Bureau in uitgebreide samenstelling/Prezydium oraz Prezydium w poszerzonym składzie/Mesa e Mesa alargada/Biroul și Biroul extins/Předsednictvo a rozšířené předsednictvo/Předsedstvo in razširjeno predsedstvo/Työvaliokunta ja laajennettu työvaliokunta/Presidiet och det utvidgade presidiet/المكتب والمكتب الموسع(*)</p>	
<p>EP/PE</p> <p>Renato Soru</p>	<p>France, Israel, Palestine;</p> <p>L. Nègre, E. Margalit, Z. Sanduka;</p>
<p>Членове на националните парламенти, други членове/Diputados de los Parlamentos nacionales, otros diputados/Poslanci vnitrostátních parlamentů, ostatní poslanci/Medlemmer af nationale parlamenter, andre medlemmer/Mitglieder der nationalen Parlamente, sonstige Mitglieder/Riikide parlamentide liikmed, muud liikmed/Βουλευτές των εθνικών κοινοβουλίων, άλλοι βουλευτές/Members of national parliaments, other members/Députés nationaux et autres/Članovi nacionalnih parlamenata, ostali članovi/Membri dei parlamenti nazionali, altri membri/Valstu parlamentu deputāti, citi deputāti/Nacionalinių parlamentų nariai, kiti nariai/Nemzeti parlamentek képviselői, egyéb képviselők/Membri ta' parlamenti nazzjonali, membri oħra/Leden van de nationale parlementen, andere leden/Posłowie do parlamentów narodowych, pozostali posłowie/Deputados dos parlamentos nacionais, outros deputados/Membri ai parlamentelor naționale, alți membri/Poslanci národných parlamentov, iní poslanci/Poslanci nacionalnih parlamentov, drugi poslanci/Kansallisten parlamenttien jäsenet, muut jäsenet/Ledamöter av de nationella parlamenten, övriga ledamöter/أعضاء البرلمانات الوطنية وأعضاء آخرون</p>	
<p>EP/PE</p> <p>Mariya Gabriel, Gilles Pargneaux,</p>	<p>National Parliaments EU</p> <p>S. Schennach (Austria); H. Vicił, J. Van Esbroeck (Belgium); S. Anastassov (Bulgaria); K. Spartinos (Greece); M. Mussini (Italy); K. Serzants (Latvia); D. Wagner (Luxembourg); M. Falzon (Malta);</p> <p>National Parliaments MED</p> <p>M. Haoued Mouissa, D. Madi, H. Benchehida (Algeria); A. Ohana (Israel); M. Maaytah, H. Qudah (Jordan); K. El Boukarai, A. Mokannef, M. Essoubai, A. Mehdi, M. Mezouari (Morocco); F. Şanverdi, S. Kuyucuoğlu (Turkey);</p> <p>Others</p> <p>H. Rančič, D. Zelenika (Bosnia and Herzegovina);</p>
<p>Заместници/Suplentes/Náhradníci/Stedfortrædere/Stellvertreter/Asendusliikmed/Αναπληρωτές/Substitutes/Zamjenici/Suppléants/Supplenti/Aizstājēji/Pavaduojuantysnariai/Póttagok/Sostituti/Plaatsvervangers/Zastępcy/Membros suplentes/Supleanți/Náhradníci/Namestniki/Varajäsenet/Suppleanter/أعضاء بدلاء</p>	
<p>EP/PE</p> <p>Andrej Plenković;</p>	<p>National Parliaments EU</p> <p>A. Barchmann (Germany)</p> <p>National Parliaments MED</p> <p>Others</p> <p>-</p>

Наблюдатели/Observadores/Pozorovatelé/Observatører/Beobachter/Vaatlejad/Παρατηρητές/Observers/Observateurs/Promatrači/Osservatori/Novērotāji/Stebėtojai/Megfigyelők/Osservatori/Waarnemers/Observatorzy/Observadores/Observatori/Pozorovatelia/Oprazovalci/Tarkkailijat/Observatörer/المراقبون

L. Borovina (Bosnia and Herzegovina); G. Genc (Croatia); P. Bourasse (France); A. Makri (Greece); A. Lai (Italy); S. Mokrani (Embassy of Algeria); S. Maflainine, K. Zuheir, Z. Zineb (Mission of Morocco); A. Atiph (Mission of Palestine); J. Rozenzweig, N. Servranckx (Mission of Israel); S. Narous (Embassy of Tunisia); E. Ylidiz (Permanent Delegation of Turkey to the EU); G.-H. Carrad (EESC); T. Dimitrova (CoR, ARLEM);

Съвет/Consejo/Rada/Rådet/Rat/Nōukogu/Συμβούλιο/Council/Conseil/Vijeće/Consiglio/Padome/Taryba/Tanács/Kunsill/Raad/Conselho/Consiliu/Svet/Neuvosto/Rådet/مجلس الاتحاد الأوروبي (*)

-

Комисия/Comisión/Komise/Kommissionen/Kommission/Euroopa Komisjon/Επιτροπή/Commission/Komisija/Commissione/Bizottság/Kummissjoni/Commissie/Komisja/Comissão/Comisie/Komisia/Komissio/Kommissionen/المفوضية الأوروبية (*)

R. Toran (DG NEAR);

Европейска служба за външна дейност/Servicio Europeo de Acción Exterior/Evropská služba pro vnější činnost/ EU-Udenrigstjenesten/Europäischer Auswärtiger Dienst/Euroopa välisteenistus/Ευρωπαϊκή Υπηρεσία Εξωτερικής Δράσης/European External Action service/Service européen pour l'action extérieure/Europiska služba za vanjsko djelovanje/Servizio europeo per l'azione esterna/Eiropas Ārējās darbības dienests/Euopos išorės veiksmų tarnyba/Európai Külügyi Szolgálat/Servizz Ewropew għall-Azzjoni Esterna/Europese dienst voor extern optreden/Europejska Služba Działañ Zewnętrznych/Serviço Europeu para a Acção Externa/Serviciul european pentru acțiune externă/Európska služba pre vonkajšiu činnosť/Evropska služba za zunanje delovanje/Euroopan ulkosuhdehallinto/Europeiska avdelningen för yttre åtgärd/هيئة العمل الخارجي الأوروبي (*)

N. Levine

Други учасници/Otros participantes/Ostatní účastníci/Endvidere deltog/Andere Teilnehmer/Muud osalejad/Επίσης Παρόντες/Other participants/Autres participants/Drugi sudionici/Altri partecipanti/Citi klātesošie/Kiti dalyviai/Más résztvevők/ Partecipanti ohra/Andere aanwezigen/Inni uczestnicy/Outros participantes/Alți participanți/Inni účastnici/Drugi udeleženci/Muut osallistujat/Övriga deltagare/المشاركون الآخرون

Секретариат на политическите групи/Secretaría de los Grupos políticos/Sekretariát politických skupin/Gruppenes sekretariat/Sekretariat der Fraktionen/Fraktioonide sekretariaat/Γραμματεία των Πολιτικών Ομάδων/Sekretariats of political groups/Secrétariat des groupes politiques/Tajništva klubova zastupnika/Segreteria gruppi politici/Politisko grupu sekretariāts/Frakciju sekretoriai/Képviseletcsoportok titkársága/Sekretarjat gruppi politici/Fractiesecretariaten/Sekretariat Grup Politycznych/Secr. dos grupos políticos/Sekretariate grupuri politice/Sekretariát politických skupin/Sekretariat političnih skupin/Poliittisten ryhmien sihteeristö/Gruppenas sekretariat/أمانات المجموعات السياسية

PPE	J. Soutullo
S&D	C. Bittarelli, M. Zilberberg
ALDE	W. Vanden Broucke
ECR	
Verts/ALE	R. Fisera
GUE/NGL	E. Hernandez Toledo, M. Losa
EFDD	-
NI	-

Кабинет на председателя/Gabinete del Presidente/Kancelář předsedy/Formandens Kabinet/Kabinett des Präsidenten/Presidendi kantselei/Γραφείο Προέδρου/President's Office/Cabinet du Président/Ured predsednika/Gabinetto del Presidente/Priekšsēdētāja kabinets/Pirmininko kabinetas/Elnöki hivatal/Kabinett tal-President/Kabinet van de Voorzitter/Gabinet Przewodniczącego/Gabinete do Presidente/Cabinet Preşedinte/Kancelária predsedu/Urad predsednika/Puhemiehen kabinetti/Talmannens kansli/ مكتب الرئيس / الرئيسة
-
Кабинет на генералния секретар/Gabinete del Secretario General/Kancelář generálního tajemníka/Generalsekretærens Kabinet/Kabinett des Generalsekretärs/Peasekretäri büroo/Γραφείο Γενικού Γραμματέα/Secretary-General's Office/Cabinet du Secrétaire général/Ured glavnog tajnika/Gabinetto del Segretario generale/Generalsekretära kabinets/Generalinio sekretoriaus kabinetas/Főtitkári hivatal/Kabinett tas-Segretarju Ġenerali/Kabinet van de secretaris-generaal/Gabinet Sekretarza Generalnego/Gabinete do Secretário-Geral/Cabinet Secretar General/Kancelária generálneho tajomníka/Urad generalnega sekretarja/Pääsihteerin kabinetti/Generalsekreterarens kansli/ مكتب الأمين العام
-

Секретариат на Асамблеята/Secretaría de la Asamblea/Sekretariát shromáždění/Forsamlingens sekretariat/Sekretariat der Versammlung/Assamblee sekretariaat/Γραμματεία της Συνέλευσης/Assembly secretariat/Secrétariat de l'assemblée/Tajništvo skupštine/Sekretariato dell'Assemblea/Asamblejas sekretariāts/Asamblejos sekretoriatas/A Közgyűlés titkársága/Sekretarjat tal-Assemblea/Sekretariaat van de Vergadering/Sekretariat Zgromadzenia/Sekretariado da assembleia/Sekretariatul adunării/Sekretariát zhromaždenia/Sekretariat skupščine/Edustajakokouksen sihteeristö/Forsamlingens sekretariat/الأمانة العامة للجمعية	
EP/PE	-
F. Nègre	-
Сътрудник/Asistente/Asistent/Assistent/Assistenz/Βοηθός/Assistant/Assistente/Palīgs/Padējējas/Asszisztens/Asystent/Pomočnik/Avustaja/Assisterter/مساعد	
F. Haiml	

- * (P) = Председател/Presidente/Předseda/Formand/Vorsitzender/Esimees/Πρόεδρος/Chair(wo)man/Président/Predsjednik/Priekšsēdētājs/Pirmininkas/ Elnök/Chairman/Voorzitter/Przewodniczący/Preşedinte/Predseda/Predsednik/Puheenjohtaja/Ordförande/ رئيس / رئيسة
- (VP) = Заместник-председател/Vicepresidente/Mistopředseda/Næstformand/Stellvertretender Vorsitzender/Aseesimees/Αντιπρόεδρος/Vice-Chair(wo)man/Potpredsjednik/Vice-Président/Potpredsjednik/Priekšsēdētāja vietnieks/Pirmininko pavaduotojas/Alelnök/Víci 'Chairman'/Ondervoorzitter/Wiceprzewodniczący/Vice-President/Vicepreşedinte/Podpredseda/Podpredsednik/Varapuheenjohtaja/Vice ordförande/ نائب للرئيس / نائبة للرئيس
- (M) = Член/Miembro/Člen/Medlem/Mitglied/Parlamendiliige/Μέλος/Member/Membre/Član/Membro/Deputāts/Narys/Képviseelő/Membru/Lid/Członek/Membro/Membru/Člen/Poslanec/Jäsen/Ledamot/ عضو
- (F) = Длъжностно лице/Funcionario/Úředník/Tjenestemand/Beamter/Ametnik/Υπάλληλος/Official/Fonctionnaire/Dužnosnik/Funzionario/Ierēdnis/Pareigūnas/Tisztviselő/Ufficial/Ambtenaar/Urządник/Funcionário/Funcionar/Úradník/Uradnik/Virkamies/Tjänsteman/ موظف



Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

15.4.2016

PROJET DE RECOMMANDATION

sur l'Union pour la Méditerranée: bilan et perspectives

Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

Recommandation de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée sur L'Union pour la Méditerranée : bilan et perspectives

L'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée,

1. Estime nécessaire, huit ans après le lancement de l'Union pour la Méditerranée (UpM), d'initier une réflexion sur son bilan et sur ses perspectives d'avenir, à la lumière notamment des changements politiques intervenus dans le contexte régional euro-méditerranéen depuis 2011 en réponse aux aspirations légitimes des peuples à la démocratie et à la liberté;
2. Rappelle, dans ce contexte, les efforts accomplis par la Tunisie pour faire face à une situation économiquement et politiquement difficile et appelle les partenaires UpM à renouveler leur engagement pour le soutien à la consolidation de la démocratie dans le pays, à travers un dialogue politique approfondi et une coopération économique accrue;
3. Invite tous les États membres de l'UpM à soutenir activement l'établissement du Gouvernement d'Unité Nationale en Libye, en tant que seul gouvernement légitime, et à lui offrir leur aide pour faire face aux défis urgents, au premier rang desquels figurent la mise en place des institutions, la consolidation de l'état de droit, l'amélioration de la situation des droits de l'homme, la lutte contre le trafic illicite des migrants et le terrorisme;
4. Exprime sa préoccupation face à la dégradation de la situation des droits de l'homme en Égypte et appelle les autorités égyptiennes au respect de leurs obligations en matière de droit international et de droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et de réunion et le pluralisme;
5. Considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les efforts menés par les Nations Unies pour arriver à une solution rapide et inclusive au conflit en Syrie et travailler à la reconstruction du pays une fois la paix rétablie, en association avec les acteurs internationaux engagés dans les négociations pour la paix;
6. Reconnaît les efforts importants déployés par certains États membres de l'UpM dans l'accueil des réfugiés de Syrie, d'Iraq et de Lybie, et appelle à plus de solidarité afin de mieux répartir cet effort entre les pays de la région et l'Union européenne, dans le respect des conventions internationales sur les droits de l'homme;
7. Invite toutes les parties prenantes, suite à la feuille de route ("UfM roadmap") présentée par le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée ("le Secrétariat") au mois d'avril 2016; à s'interroger sur l'état de réalisation des trois objectifs clefs assignés à l'UpM par la Déclaration commune (point 14) adoptée au sommet de Paris du 13 juillet 2008, à savoir (1) le renforcement des relations politiques euro-méditerranéennes, (2) un meilleur partage des responsabilités par une nouvelle gouvernance (Vice-présidence et Secrétariat) et (3) la

nécessité de rendre ces relations plus concrètes et plus visibles grâce à des projets régionaux et sous-régionaux supplémentaires;

8. Constate, s'agissant du volet politique, qu'aux sommets bi-annuels des Chefs d'Etat et de gouvernement prévus par la Déclaration de Paris se sont substituées des réunions ministérielles sectorielles qui ne sont pas à même de donner un cadre stratégique à l'UpM et, en particulier, de lui fournir le programme de travail biennal prévu à l'origine ; se félicite de la tenue à Barcelone le 26 novembre 2015, sous la co-Présidence de la Haute Représentante et Vice-Présidente Mme Mogherini et de M. Judeh, Ministre jordanien des Affaires étrangères, d'une réunion des Ministres des Affaires étrangères des Etats-Membres de l'UpM qui peut préfigurer une relance politique de l'UpM et son meilleur encadrement par les Etats-Membres;
9. Prend acte du fait, concernant la gouvernance de l'UpM, que le passage à une co-présidence "Nord" par l'Union européenne à partir de 2012 a modifié la nature intergouvernementale du projet sans que ce changement institutionnel ne s'accompagne d'une réflexion stratégique ni d'une coordination accrue des activités de l'UpM avec la politique européenne de voisinage (PEV) ; salue néanmoins le rôle central du Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) et de la Commission européenne et dans la préparation, l'animation et le suivi des réunions ministérielles de l'UpM et, de concours avec les Etats membres, dans le financement de son Secrétariat, dont le travail et les nombreuses initiatives pour donner corps à l'UpM depuis 2010 méritent ici d'être soulignés;
10. Exprime ses préoccupations quant au troisième objectif assigné à l'UpM relatif à la mise en œuvre de projets régionaux et sous-régionaux, en particulier pour ce qui touche (1) à l'état d'avancement des 41 projets labellisés à ce jour par l'UpM et au manque de transparence et de centralisation statistique sur les engagements financiers réels des organismes et institutions porteurs de ces projets et sur les paiements effectués pour les mettre en œuvre, (2) à la poursuite du processus de labellisation de nouveaux projets indépendamment des progrès effectués sur les projets déjà labellisés, dont le total atteint déjà 5 milliards d'euros, ce au risque d'aller au-delà des capacités de financement réellement existantes dans la région et d'excéder les capacités techniques et humaines du Secrétariat et (3) à la nature réellement régionale et sous-régionale de ces projets et à leur complémentarité effective avec les projets bilatéraux financés par la PEV et par les Etats-Membres;
11. Soutient la proposition de la feuille de route ("UfM roadmap") de redynamiser la coopération politique (1) en étendant les activités du Secrétariat au dialogue interculturel, à la mobilité et à la migration et à la lutte contre le terrorisme et (2) en liant plus largement les questions de sécurité et développement, notamment par la priorité donnée au développement humain et à l'emploi des Jeunes, dont la Commission se félicite qu'il soit déjà un des objectifs prioritaires du Secrétariat;
12. S'interroge cependant sur les modalités d'extension des activités du Secrétariat à ces nouveaux domaines et souhaite que le Secrétariat précise davantage le rôle et la valeur ajoutée qui seront les siens par rapport aux institutions (ONU, UE...), aux structures de dialogue et de coordination (5+5, Fondation Anna Lindh...) et aux projets déjà existants;

13. Invite le Secrétariat à continuer soutenir le développement de plateformes régionales de la société civile qui, en permettant la participation des composantes les plus actives de la société euro-méditerranéenne, peuvent contribuer significativement à la démocratisation des initiatives de l'UpM, notamment dans les nouvelles priorités indiquées dans la feuille de route dont le dialogue interculturel, la mobilité et la migration;
14. Encourage vivement la proposition du Secrétariat d'améliorer la gouvernance de l'UpM en tenant annuellement à Barcelone, au mois de novembre, un "Forum Régional UpM" regroupant une réunion des Ministres des Affaires étrangères, un sommet inter-institutionnel et un forum des promoteurs de projets et des institutions actifs dans la région afin (1) de donner à l'UpM des orientations politiques en phase avec les évolutions en cours, (2) d'améliorer la coordination entre toutes les parties prenantes et (3) de mieux évaluer les progrès réalisés;
15. Rappelle à la co-présidence l'importance des sommets réguliers des chefs d'Etat et de gouvernement, telle qu'initialement prévue dans la Déclaration de Paris, afin de pouvoir définir une vision stratégique plus large et tournée vers l'avenir des activités et initiatives politiques de l'UpM;
16. Invite, dans le cadre de cette gouvernance renouvelée, (1) le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat à mieux articuler les activités de l'UpM avec celles financées par la PEV, dont la révision en cours actuellement offre une occasion privilégiée d'opérer enfin cette clarification, notamment en associant l'UpM à l'élaboration des décisions et des politiques ayant un impact sur la région euro-méditerranéenne; (2) le Secrétariat à assurer la participation aux réunions ministérielles de l'UpM des bureaux des commissions de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) concernées et (3) l'AP-UpM à travailler à une meilleure coordination entre les activités de l'Assemblée et celles de l'UpM, dont les co-Présidents devraient assister de manière systématique aux sessions plénières et aux Sommets des Présidents des Parlements de l'UpM;
17. Recommande à la co-présidence, au Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), à la Commission européenne et au Secrétariat de dynamiser la gestion du portefeuille de projets de l'UpM (1) en procédant à un audit des 41 projets labellisés pour connaître leur état d'avancement, tant du point de vue de la sécurisation des financements, de la mise en œuvre opérationnelle et des paiements aux bénéficiaires finaux effectivement réalisés, (2) en assurant le suivi des conclusions de cet audit par des missions de contrôle sur place (auxquelles les commissions compétentes de l'AP-UpM pourront participer) et par la mise au point d'un tableau de bord permettant le suivi centralisé et régulier des données auditées, (3) en présentant au "Forum Régional UpM" un rapport de gestion annuel sur les projets labellisés, (4) en révisant régulièrement la composition de ce portefeuille, ce qui pourrait se faire en particulier par l'adaptation de budget des projets aux capacités de financement existantes et, au besoin, par clôture et le désengagement budgétaire des projets qui ne sont pas mis en œuvre après un délai standard qui reste à définir et (5) à suspendre, sauf exception dûment justifiée, la labellisation de nouveaux projets jusqu'à ce que ces nouveaux mécanismes de suivi et de révision soient devenus opérationnels;

18. Propose au Bureau de l'AP-UpM d'accompagner ces efforts de suivi des projets de l'UpM par le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat en nommant des rapporteurs par projet ou par secteur d'intervention issus de chacune des commissions de l'AP-UpM;
19. Suggère au Secrétariat de rendre opérationnels les nombreux partenariats et ententes signées par l'UpM afin de créer des synergies avec les acteurs et organisations actifs dans la région (tels que les organisations représentatives des instances régionales et locales et les autorités de gestion des programmes de coopération transfrontalière), dans le but d'assurer une meilleure coordination des efforts et des moyens dans la réalisation des projets sur le terrain;
20. Estime crucial d'investir plus d'efforts et de ressources dans la facilitation de l'intégration régionale et sous régionale de la rive sud de la Méditerranée qui peut être un élément déterminant pour la stabilisation de la région et favoriser véritablement le développement sud-sud tout en renforçant les relations sud-nord en Méditerranée;
21. Invite en conséquence le Secrétariat à discuter avec la Commission européenne, le Comité des Régions, l'Assemblée Régionale et Locale Euro-méditerranéenne (ARLEM), avec la participation des commissions compétentes de l'AP-UpM, des possibilités de déployer les programmes et les méthodes de la coopération territoriale de l'UE au bénéfice des pays du partenariat méditerranéen, tel que suggéré par la Commission dans sa communication sur la révision de la PEV;
22. Indique qu'il apparaît prématuré, avant que les projets ne soient audités, que leur suivi réel ne soit devenu effectif et que la révision du portefeuille qui devrait en résulter n'ait lieu, de soutenir les propositions de la feuille de route ("UfM roadmap") visant (1) à donner aux projets labellisés UpM un accès privilégié au financement par le budget européen et (2) à mettre en place un mécanisme mettant en commun les contributions des différents contributeurs pour financer les projets labellisés;
23. Appelle la co-présidence de l'UpM, le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne, le Secrétariat, le Bureau, les commissions et tous les membres de l'AP-UpM à se saisir de ces propositions et les invite à y réagir au cours d'une prochaine réunion de cette Commission.

Rapport d'activité 2015/2016

La Commission des Affaires Politiques, de la Sécurité et des Droits de l'Homme a tenu une réunion le 29 février 2016 à Bruxelles consacrée aux points suivants :

1) Groupe de Travail "Palestine" :

Faisant suite à la recommandation approuvée par la session plénière de Lisbonne en mai 2015, cette réunion a permis à la Commission d'approuver le mandat du groupe de travail "Palestine". Sur base d'un appel à manifestation d'intérêt lancé auprès des membres de la Commission, ce groupe de travail est actuellement en voie de constitution.

2) Union pour la Méditerranée :

Suite à un échange de vues avec Mme Delphine Borione, Secrétaire Générale adjointe au Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, la Commission a choisi de consacrer sa recommandation 2016 au bilan de l'Union pour la Méditerranée et à ses perspectives.

3) Syrie :

L'intervention de M. Michael Docherty (Commission européenne, DG NEAR) a été consacrée à l'impact de la crise syrienne sur les populations syriennes et à l'intervention de la Commission européenne sur le terrain.

AP101.643/AA1-61

13.5.2016

AMENDEMENTS

1 - 61

Projet de recommandation
(AP101.642v01-00)

sur l'Union pour la Méditerranée: bilan et perspectives

Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

Amendement 1
Parlement européen (GUE/NGL)

Projet de recommandation
Paragraphe 1

Projet de recommandation

1. estime nécessaire, huit ans après le lancement de l'Union pour la Méditerranée (UpM), d'initier une réflexion sur son bilan *et sur* ses perspectives d'avenir, à la lumière notamment des changements politiques intervenus dans le contexte régional euro-méditerranéen depuis 2011, en réponse aux aspirations légitimes des peuples à la démocratie et à la **liberté**;

Amendement

1. estime nécessaire, huit ans après le lancement de l'Union pour la Méditerranée (UpM), d'initier une réflexion sur son bilan, **ses échecs et** ses perspectives d'avenir, à la lumière notamment des changements politiques intervenus dans le contexte régional euro-méditerranéen depuis 2011, en réponse aux aspirations légitimes des peuples à la démocratie, **à la liberté** et à la **justice sociale**;

Or. en

Amendement 2
Parlement européen (GUE/NGL)

Projet de recommandation
Paragraphe 2

Projet de recommandation

2. rappelle, dans ce contexte, les efforts accomplis par **la Tunisie** pour faire face à une situation **économiquement** et politiquement difficile, et appelle les partenaires UpM à renouveler leur engagement pour le soutien à la consolidation de la démocratie dans le pays, à travers un dialogue politique approfondi et une coopération économique accrue;

Amendement

2. rappelle, dans ce contexte, les efforts accomplis par **le peuple Tunisien** pour faire face à une situation **socio-économiquement** et politiquement difficile, et appelle les partenaires UpM à renouveler leur engagement pour le soutien à la consolidation de la démocratie dans le pays, à travers un dialogue politique approfondi et une coopération économique accrue **fondée sur d'autres partenariats qui placent les intérêts des peuples avant les profits des entreprises et des investisseurs européens; demande l'effacement de la dette extérieure de la Tunisie à l'égard de l'Europe et le retour des avoirs dérobés par Ben Ali et d'autres dirigeants corrompus qui résident**

aujourd'hui en Europe;

Or. en

Amendement 3
Parlement européen (GUE/NGL)

Projet de recommandation
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet de recommandation

Amendement

2 bis. est profondément préoccupé par l'actuel délitement économique et politique de la Libye, qui aggrave la situation déjà difficile de la population; condamne de nouveau l'intervention militaire menée en 2011 en Libye à l'initiative de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada sous les auspices de l'OTAN sous le couvert de la doctrine dite de la "responsabilité de protéger"; est convaincu que cette intervention militaire étrangère a créé les conditions qui ont favorisé le processus actuel de destruction de la Libye et de déstabilisation de la région;

Or. en

Amendement 4
Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 3

Projet de recommandation

Amendement

3. Invite tous les États membres de l'UpM à soutenir activement l'établissement du Gouvernement d'Unité Nationale en Libye, en tant que seul gouvernement légitime, et à lui offrir leur aide pour faire face aux défis urgents, au premier rang desquels

3. **Approuve le processus politique en Libye et** invite tous les États membres de l'UpM à **coopérer pour** l'établissement du Gouvernement d'Unité Nationale en Libye, et à lui offrir leur aide pour faire face aux défis urgents, au premier rang desquels

figurent la mise en place des institutions, la consolidation de l'état de droit, l'amélioration de la situation des droits de l'homme, la lutte contre le trafic illicite des migrants et le terrorisme;

figurent la mise en place des institutions, la consolidation de l'état de droit, l'amélioration de la situation des droits de l'homme, la lutte contre le trafic illicite des migrants et le terrorisme;

Or. fr

Amendement 5
Khalid El Boukarai
Délégation marocaine

Projet de recommandation
Paragraphe 3

Projet de recommandation

3. *Invite* tous les États membres de l'UpM à soutenir activement l'établissement du Gouvernement d'Unité Nationale en Libye, en tant que seul gouvernement légitime, et à lui offrir leur aide pour faire face aux défis urgents, au premier rang desquels figurent la mise en place des institutions, la consolidation de l'état de droit, l'amélioration de la situation des droits de l'homme, la lutte contre le trafic illicite des migrants et le terrorisme;

Amendement

3. *Salue le rôle principal d'appui politique au processus de négociations entre les parties libyennes joué par le Royaume du Maroc dans le succès des négociations de Skhirat, et invite* tous les États membres de l'UpM à soutenir activement l'établissement du Gouvernement d'Unité Nationale en Libye, en tant que seul gouvernement légitime, et à lui offrir leur aide pour faire face aux défis urgents, au premier rang desquels figurent la mise en place des institutions, la consolidation de l'état de droit, l'amélioration de la situation des droits de l'homme, la lutte contre le trafic illicite des migrants et le terrorisme;

Or. fr

Amendement 6
Parlement européen (GUE/NGL)

Projet de recommandation
Paragraphe 3 bis (nouveau)

3 bis. rejette le recours à la notion de "responsabilité de protéger" étant donné qu'elle porte atteinte au droit international et n'offre pas de base juridique appropriée pour justifier un usage unilatéral de la force, l'objectif étant, dans de nombreux cas, de changer le régime en place; condamne le principe unilatéral selon lequel des puissances comme les États-Unis ou l'OTAN jouent le rôle du gendarme du monde; condamne les frappes aériennes prétendument sélectives et la présence de troupes étrangères au sol; dénonce les tentatives de l'OTAN de se substituer aux missions de pacification et de stabilisation qui ne peuvent être mises en œuvre qu'avec un large consensus au sein de l'Assemblée générale des Nations unies;

Or. en

Amendement 7

Zuhair Sanduqa

Délégation palestinienne

Mahmoud Mohie Eldeen

Délégation égyptienne

Délégation marocaine

Délégation algérienne

Projet de recommandation

Paragraphe 4

Projet de recommandation

Amendement

4. Exprime sa préoccupation face à la dégradation de la situation des droits de l'homme en Égypte et appelle les autorités égyptiennes au respect de leurs obligations en matière de droit international et de droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et de réunion et le pluralisme;

supprimé

Amendement 8
Parlement européen (GUE/NGL)

Projet de recommandation
Paragraphe 4

Projet de recommandation

4. exprime sa préoccupation face à la dégradation de la situation des droits de l'homme en Égypte et appelle les autorités égyptiennes au respect de leurs obligations en matière de droit international et de droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et de réunion et le pluralisme;

Amendement

4. condamne une nouvelle fois le coup d'État militaire et la répression brutale menée par l'armée égyptienne; exprime sa préoccupation face à la dégradation de la situation des droits de l'homme en Égypte, **notamment le recours délibéré aux condamnations à mort collectives, qui deviennent un instrument de poursuite arbitraire et politique qu'utilise l'État pour réprimer l'opposition politique;** appelle les autorités égyptiennes au respect de leurs obligations en matière de droit international et de droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et de réunion et le pluralisme; **reste convaincu que les dirigeants et les généraux de l'armée égyptienne ne sont pas en mesure de proposer une solution pour satisfaire les demandes légitimes du peuple égyptien, étant donné que les chefs de l'armée conservent de puissantes fonctions économiques en Égypte et représentent des intérêts économiques et politiques différents de ceux des travailleurs, des pauvres et des jeunes qui réclament la justice sociale;**

Amendement 9
Délégation chypriote

Projet de recommandation
Paragraphe 4

Projet de recommandation

4. exprime sa préoccupation face à la dégradation de la situation des droits de l'homme en Égypte et appelle les autorités égyptiennes au respect de leurs obligations en matière de droit international et de droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et de réunion et le pluralisme;

Amendement

4. salue les progrès accomplis par l'Égypte sur la voie de la démocratie et de la stabilité politique et prie instamment les autorités égyptiennes de redoubler d'efforts dans le domaine de la protection des droits de l'homme, en mettant l'accent sur la liberté d'expression et de réunion et le pluralisme;

Or. en

Amendement 10

Maria Mussini

Délégation italienne

**Projet de recommandation
Paragraphe 4 bis (nouveau)**

Projet de recommandation

4 bis. Considérant que l'existence d'une communauté de la connaissance est l'un des outils les plus efficaces pour lutter contre la radicalisation, elle appelle tous les pays à travailler pour la liberté de mouvement et d'expression et d'échange entre les étudiants, les chercheurs et des universitaires en général;

Amendement

4 bis. Considérant que l'existence d'une communauté de la connaissance est l'un des outils les plus efficaces pour lutter contre la radicalisation, elle appelle tous les pays à travailler pour la liberté de mouvement et d'expression et d'échange entre les étudiants, les chercheurs et des universitaires en général;

Or. fr

Amendement 11

Roderich Kiesewetter

Delégation allemande

**Projet de recommandation
Paragraphe 5**

Projet de recommandation

5. considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les

Amendement

5. Considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région,

efforts menés par les Nations unies pour arriver à une solution rapide et inclusive au conflit en *Syrie* et travailler à la reconstruction du pays une fois la paix rétablie, en association avec les acteurs internationaux engagés dans les négociations pour la paix;

de soutenir activement les efforts menés par les Nations unies pour arriver à une solution rapide et inclusive au conflit en *Libye et en Syrie* et travailler à la reconstruction du pays une fois la paix rétablie, en association avec les acteurs internationaux engagés dans les négociations pour la paix;

Or. en

Amendement 12
Parlement européen (GUE/NGL)

Projet de recommandation
Paragraphe 5

Projet de recommandation

5. considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les efforts menés par *les* Nations unies pour arriver à une solution rapide et inclusive au conflit *en Syrie* et travailler à la reconstruction du pays une fois la paix rétablie, en association avec les acteurs internationaux engagés dans les négociations pour la paix;

Amendement

5. Considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les efforts menés par *l'envoyé spécial des Nations unies en Syrie* pour arriver à une solution rapide et inclusive au conflit et travailler à la reconstruction du pays une fois la paix rétablie, en association avec les acteurs internationaux engagés dans les négociations pour la paix;

Or. en

Amendement 13
Maria Mussini
Délégation italienne

Projet de recommandation
Paragraphe 5

Projet de recommandation

5. Considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les

Amendement

5. Considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les

efforts menés par les Nations Unies pour arriver à une solution rapide et inclusive au conflit en Syrie et travailler à la reconstruction du pays une fois la paix rétablie, en association avec les acteurs internationaux engagés dans les négociations pour la paix;

efforts menés par les Nations Unies et ***par le Groupe de soutien international à la Syrie*** pour arriver à une solution rapide et inclusive au conflit en Syrie et travailler à la reconstruction du pays une fois la paix rétablie, en association avec les acteurs internationaux engagés dans les négociations pour la paix;

Or. fr

Amendement 14 **Délégation chypriote**

Projet de recommandation **Paragraphe 5**

Projet de recommandation

5. Considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les efforts menés par les Nations unies pour arriver à une solution rapide et inclusive au conflit en Syrie ***et travailler à la reconstruction du pays une fois la paix rétablie, en association avec les acteurs internationaux engagés dans les négociations pour la paix;***

Amendement

5. considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les efforts menés par les Nations unies ***et tous les autres acteurs internationaux participant aux négociations de paix*** pour arriver à une solution rapide et inclusive au conflit en Syrie ***afin de rétablir la paix, de reconstruire le pays et de permettre aux populations locales déplacées de rentrer chez eux en sécurité;***

Or. en

Amendement 15 **Délégation algérienne**

Projet de recommandation **Paragraphe 5**

Projet de recommandation

5. Considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les efforts menés par les Nations Unies pour

Amendement

5. Considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les efforts menés par les Nations Unies pour

arriver à une solution rapide et inclusive au conflit en Syrie *et travailler à la reconstruction du pays une fois la paix rétablie, en association avec les acteurs internationaux engagés dans les négociations pour la paix;*

arriver à une solution rapide et inclusive au conflit en Syrie *en respectant la souveraineté de l'Etat syrien et l'unité de son peuple;*

Or. fr

Amendement 16
José Ramón Bauzá
Délégation espagnole

Projet de recommandation
Paragraphe 5

Projet de recommandation

5. considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les *efforts menés par les Nations unies* pour arriver à une solution rapide et inclusive au conflit et *travailler à la reconstruction du pays* une fois la paix rétablie, en association avec les acteurs internationaux engagés dans les négociations pour la paix;

Amendement

5. considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les Nations unies pour arriver à une solution rapide et inclusive au conflit et *mettre sur pied des missions de reconstruction* une fois la paix rétablie, en association avec les acteurs internationaux engagés dans les négociations pour la paix;

Or. en

Amendement 17
Zuhair Sanduqa
Délégation palestinienne

Projet de recommandation
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet de recommandation

5 bis. juge préoccupant qu'Israël s'obstine à confisquer des terres palestiniennes, à y établir de nouvelles colonies et à y construire des murs de séparation, à imposer des sanctions collectives, à profaner des lieux saints musulmans et

chrétiens, à adopter des résolutions racistes qui accroissent les tensions et portent préjudice à la solution fondée sur la coexistence de deux États, demande une protection internationale pour l'État palestinien occupé et soutient l'initiative de la France, qui demande la tenue d'une conférence internationale pour la paix qui soit fondée sur des références internationales et des accords signés.

Or. en

Amendement 18
Parlement européen (GUE/NGL)

Projet de recommandation
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet de recommandation

Amendement

5 bis. dénonce la poursuite de l'occupation de la Palestine par Israël et la violation par ce dernier du droit international et du droit international humanitaire; réitère son appel à mettre un terme à la colonisation israélienne des territoires palestiniens et à l'isolement de la bande de Gaza; souligne qu'il est urgent de trouver une solution équitable et durable au conflit en vue de parvenir à la coexistence de deux États – un État palestinien indépendant et viable et un État d'Israël – qui cohabitent dans la paix et la sécurité dans les frontières reconnues en 1967 par la communauté internationale;

Or. en

Amendement 19
Parlement européen (GUE/NGL)

Projet de recommandation
Paragraphe 5 ter (nouveau)

AP101.643v01-00

12/41

AA\1095123FR.doc

5 ter. déplore la situation dans laquelle se trouve le peuple sahraoui, contraint de vivre sous occupation marocaine ou en exil dans des camps de réfugiés pendant plus de quarante ans après l'invasion par le Maroc de l'ancienne colonie espagnole; déplore que vingt-cinq après le cessez-le-feu entre le Maroc et le Front Polisario et la création de la MINURSO (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental), aucun référendum n'est organisé à cause de l'intransigeance du Maroc, aggravée par la complicité et la passivité de la communauté internationale, dont bon nombre d'États membres de l'UpM;

Or. en

Amendement 20
Parlement européen (GUE/NGL)

Projet de recommandation
Paragraphe 5 quater (nouveau)

5 quater. redemande au Maroc et au Front Polisario de poursuivre les négociations pour parvenir à une solution pacifique et durable au conflit du Sahara occidental; rappelle que ce conflit constitue un obstacle majeur à l'intégration et à la coopération régionales; juge par conséquent essentiel et urgent d'achever la décolonisation du territoire non autonome du Sahara occidental, ainsi que le prévoit le droit international, et de mettre un terme à l'occupation marocaine;

Or. en

Amendement 21
Parlement européen (GUE/NGL)

Projet de recommandation
Paragraphe 6

Projet de recommandation

6. reconnaît les efforts importants déployés par certains États membres de l'UpM dans l'accueil des réfugiés de Syrie, d'Iraq et de Libye, et **appelle** à plus de solidarité afin de mieux répartir cet effort entre les pays de la région et l'Union européenne, dans le respect des conventions internationales sur les droits de l'homme;

Amendement

6. reconnaît les efforts importants déployés par certains États membres de **la rive Sud** de l'UpM dans l'accueil des réfugiés de Syrie, d'Iraq et de Libye; **condamne le manque de solidarité et de responsabilité des États membres de l'Union européenne ainsi que le traitement inhumain et dégradant que subissent les migrants et les réfugiés dans toute l'Europe, notamment les actes de violence commis par les services répressifs, et demande à tous les États membres de l'UpM de montrer** plus de solidarité afin de mieux répartir cet effort entre les pays de la région et l'Union européenne **et de respecter leurs obligations internationales en matière de migration et d'asile politique fondés sur la solidarité, l'humanité et la dignité, notamment l'ouverture d'un accès sûr et légal pour les migrants et les demandeurs d'asile ainsi que la réalisation à titre préventif d'une vaste et puissante opération internationale de sauvetage en Méditerranée** dans le respect des conventions internationales sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 22
José Ramón Bauzá
Délégation espagnole

Projet de recommandation
Paragraphe 6

Projet de recommandation

6. reconnaît les efforts importants déployés par certains États membres de l'UpM dans l'accueil des réfugiés de Syrie, d'Iraq et de Libye, et ***appelle à plus de solidarité*** afin de mieux répartir ***cet effort*** entre les pays de la région et l'Union européenne, dans le respect des conventions internationales sur les droits de l'homme;

Amendement

6. reconnaît les efforts importants déployés par certains États membres de l'UpM dans l'accueil des réfugiés de Syrie, d'Iraq et de Libye, et ***réclame un engagement en faveur d'une coopération économique renforcée avec les pays hôtes*** afin de mieux répartir ***les responsabilités*** entre les pays de la région et l'Union européenne, dans le respect des conventions internationales sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 23
Parlement européen (GUE/NGL)

Projet de recommandation
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet de recommandation

6 bis. exprime toute sa solidarité à l'égard du grand nombre de réfugiés et de migrants fuyant un conflit interminable, les graves violations des droits de l'homme, les conséquences irrémédiables du changement climatique, la pauvreté et la violence des répressions; rappelle que l'Union et ses États membres portent une responsabilité dans la guerre, le chaos, la misère économique, la faim et la mort que fuient les réfugiés et les migrants, notamment du fait des politiques économiques néolibérales menées à l'échelle mondiale, de leur passé colonialiste et de leurs politiques néo-colonialistes actuelles;

Or. en

Amendement 24
Parlement européen (GUE/NGL)

**Projet de recommandation
Paragraphe 6 ter (nouveau)**

Projet de recommandation

Amendement

6 ter. demande d'autres relations entre les pays de l'UpM, qui tiennent compte des situations asymétriques des parties; estime qu'il convient d'établir un nouveau cadre régissant les relations avec les pays et les régions de l'UpM, qui soit fondé sur le strict respect du droit international et de la Charte des Nations unies ainsi que sur la non-ingérence dans les affaires intérieures et le respect de la souveraineté, qui vise à soutenir le développement et à promouvoir l'emploi et l'éducation et qui se substituerait aux partenariats axés uniquement sur la création de zones de libre-échange qui causent du tort aux populations des pays de l'UpM et ne servent que les intérêts des entreprises et des élites des États membres de l'UpM;

Or. en

**Amendement 25
Délégation algérienne**

**Projet de recommandation
Paragraphe 6 quater (nouveau)**

Projet de recommandation

Amendement

6 quater. Confirme que le phénomène du terrorisme est un phénomène mondial. Il représente un défi majeur pour tous les pays de la méditerranée eu égard aux défis sécuritaires, politiques, économiques et humains auxquels ils sont confrontés. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en place une approche globale de prévention contre ce phénomène afin de consolider la stabilité des états et contribuer effectivement à la paix et la sécurité internationales;

Amendement 26
Délégation algérienne

Projet de recommandation
Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Projet de recommandation

Amendement

6 quinquies. Considère que les solutions aux crises qui prévalent dans les pays de la rive du Sud de la méditerranée tel que la Syrie, la Libye et l'Irak doivent être pacifiques. L'ingérence étrangère a laissé des conséquences dramatiques dans la région et a eu un impact direct sur la méditerranée en recevant un flux important d'immigrants et la mobilisation d'un nombre sans précédent de combattants terroristes étrangers;

Or. fr

Amendement 27
Parlement européen (GUE/NGL)

Projet de recommandation
Paragraphe 6 sexies (nouveau)

Projet de recommandation

Amendement

6 sexies. souligne que la poursuite de conflits de longue date dus à des violations du droit international dans la région constitue un obstacle majeur à la coopération entre États membres de l'UpM, en particulier l'occupation de la Palestine par Israël, l'occupation du Sahara occidental par le Maroc et l'occupation de Chypre par la Turquie; salue par conséquent la création du groupe de travail sur la Palestine au sein de l'AP-UpM et estime que cette initiative pourrait être reproduite sous la forme

Amendement 28

Khalid El Boukarai

Délégation marocaine

Projet de recommandation

Paragraphe 7

Projet de recommandation

7. *Invite* toutes les parties prenantes, suite à la feuille de route ("UfM roadmap") présentée par le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée ("le Secrétariat") au mois d'avril 2016; à s'interroger sur l'état de réalisation des trois objectifs clefs assignés à l'UpM par la Déclaration commune (point 14) adoptée au sommet de Paris du 13 juillet 2008, à savoir (1) le renforcement des relations politiques euro-méditerranéennes, (2) un meilleur partage des responsabilités par une nouvelle gouvernance (Vice-présidence et Secrétariat) et (3) la nécessité de rendre ces relations plus concrètes et plus visibles grâce à des projets régionaux et sous-régionaux supplémentaires;

Amendement

7. **Félicite le Secrétariat de l'UPM pour les efforts qu'il a fourni durant les quatre dernières années et pour accompagner ces efforts, invite** toutes les parties prenantes, suite à la feuille de route ("UfM roadmap") présentée par le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée ("le Secrétariat") au mois d'avril 2016; à s'interroger sur l'état de réalisation des trois objectifs clefs assignés à l'UpM par la Déclaration commune (point 14) adoptée au sommet de Paris du 13 juillet 2008, à savoir (1) le renforcement des relations politiques euro-méditerranéennes, (2) un meilleur partage des responsabilités par une nouvelle gouvernance (Vice-présidence et Secrétariat) et (3) la nécessité de rendre ces relations plus concrètes et plus visibles grâce à des projets régionaux et sous-régionaux supplémentaires;

Amendement 29

Roderich Kiesewetter

Délégation allemande

Projet de recommandation

Paragraphe 7

Projet de recommandation

7. invite toutes les parties prenantes, suite à la feuille de route ("UfM roadmap") **présentée** par le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée ("le Secrétariat") **au** mois d'avril 2016, à s'interroger sur l'état de réalisation des trois objectifs clefs assignés à l'UpM par la Déclaration commune (point 14) adoptée au sommet de Paris du 13 juillet 2008, à savoir (1) le renforcement des relations politiques euro-méditerranéennes, (2) un meilleur partage des responsabilités par une nouvelle gouvernance (Vice-présidence et Secrétariat) et (3) la nécessité de rendre ces relations plus concrètes et plus visibles grâce à des projets régionaux et sous-régionaux supplémentaires;

Amendement

7. invite toutes les parties prenantes, suite à la feuille de route ("UfM roadmap") **proposée** par le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée ("le Secrétariat") **aux** mois d'avril **et de mars** 2016; à s'interroger sur l'état de réalisation des trois objectifs clefs assignés à l'UpM par la Déclaration commune (point 14) adoptée au sommet de Paris du 13 juillet 2008, à savoir (1) le renforcement des relations politiques euro-méditerranéennes, (2) un meilleur partage des responsabilités par une nouvelle gouvernance (Vice-présidence et Secrétariat) et (3) la nécessité de rendre ces relations plus concrètes et plus visibles grâce à des projets régionaux et sous-régionaux supplémentaires;

Or. en

Amendement 30

Khalid El Boukarai

Délégation marocaine

Projet de recommandation

Paragraphe 8

Projet de recommandation

8. Constate, s'agissant du volet politique, qu'aux sommets bi-annuels des Chefs d'Etat et de gouvernement prévus par la Déclaration de Paris se sont substituées des réunions ministérielles sectorielles qui ne sont pas à même de donner un cadre stratégique à l'UpM et, en particulier, de lui fournir le programme de travail biennal prévu à l'origine; se félicite de la tenue à Barcelone le 26 novembre 2015, sous la co-Présidence de la Haute Représentante et Vice-Présidente Mme Mogherini et de M. Judeh, Ministre jordanien des Affaires étrangères, d'une réunion des Ministres des Affaires étrangères des Etats-Membres de

Amendement

supprimé

l'UpM qui peut préfigurer une relance politique de l'UpM et son meilleur encadrement par les Etats-Membres;

Or. fr

Amendement 31
Maria Mussini
Délégation italienne

Projet de recommandation
Paragraphe 8

Projet de recommandation

8. Constate, s'agissant du volet politique, qu'aux sommets bi-annuels des Chefs d'Etat et de gouvernement prévus par la Déclaration de Paris se sont substituées des réunions ministérielles sectorielles *qui ne sont pas à même de donner un cadre stratégique à l'UpM et, en particulier, de lui* fournir le programme de travail *biennal prévu* à l'origine ; se félicite de la tenue à Barcelone le 26 novembre 2015, sous la co-Présidence de la Haute Représentante et Vice-Présidente Mme Mogherini et de M. Judeh, Ministre jordanien des Affaires étrangères, d'une réunion des Ministres des Affaires étrangères des Etats-Membres de l'UpM qui peut préfigurer une relance politique de l'UpM et son meilleur encadrement par les Etats-Membres;

Amendement

8. Constate, s'agissant du volet politique, qu'aux sommets bi-annuels des Chefs d'Etat et de gouvernement prévus par la Déclaration de Paris se sont substituées des réunions ministérielles sectorielles *dont les déclarations donnent des les lignes directrices politiques et les orientations du programme de travail qui doivent être exécutées par le Secrétariat de l'UpM; fait appel aux Chefs d'Etat et de gouvernement à relancer le sommet biennal capable de fournir un cadre stratégique et le programme de travail de deux ans qui avait été planifié* à l'origine; se félicite de la tenue à Barcelone le 26 novembre 2015, sous la co-Présidence de la Haute Représentante et Vice-Présidente Mme Mogherini et de M. Judeh, Ministre jordanien des Affaires étrangères, d'une réunion des Ministres des Affaires étrangères des Etats-Membres de l'UpM qui peut préfigurer une relance politique de l'UpM et son meilleur encadrement par les Etats-Membres.

Or. fr

Amendement 32
José Ramón Bauzá
Délégation espagnole

Projet de recommandation
Paragraphe 8

Projet de recommandation

8. constate, s'agissant du volet politique, **qu'aux** sommets bisannuels des chefs d'État et de gouvernement prévus par la Déclaration de Paris **se sont substituées** des réunions ministérielles sectorielles qui ne sont pas à même de donner un cadre stratégique à l'UpM et, en particulier, de lui fournir le programme de travail biennal prévu à l'origine; se félicite de la tenue à Barcelone le 26 novembre 2015, sous la co-présidence de la haute représentante et vice-présidente M^{me} Mogherini et de M. Judeh, ministre jordanien des affaires étrangères, d'une réunion des ministres des affaires étrangères des États membres de l'UpM qui peut préfigurer une relance politique de l'UpM et son meilleur encadrement par les États membres;

Amendement

8. constate, s'agissant du volet politique, **que les** sommets bisannuels des chefs d'État et de gouvernement prévus par la Déclaration de Paris **ont été facilités par les travaux** des réunions ministérielles sectorielles qui ne sont pas à même de donner un cadre stratégique à l'UpM et, en particulier, de lui fournir le programme de travail biennal prévu à l'origine; se félicite de la tenue à Barcelone le 26 novembre 2015, sous la co-présidence de la haute représentante et vice-présidente M^{me} Mogherini et de M. Judeh, ministre jordanien des affaires étrangères, d'une réunion des ministres des affaires étrangères des États membres de l'UpM qui peut préfigurer une relance politique de l'UpM et son meilleur encadrement par les États membres;

Or. en

Amendement 33

Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole Mănescu
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 9

Projet de recommandation

9. Prend acte du fait, concernant la gouvernance de l'UpM, que le passage à une co-présidence "Nord" par l'Union européenne à partir de 2012 a modifié la nature intergouvernementale du projet **sans que ce changement institutionnel ne s'accompagne d'une réflexion stratégique ni d'une** coordination **accrue des** activités de l'UpM **avec** la politique européenne de voisinage (PEV); salue néanmoins le rôle

Amendement

9. Prend acte du fait, concernant la gouvernance de l'UpM, que le passage à une co-présidence "Nord" par l'Union européenne à partir de 2012 a modifié la nature intergouvernementale du projet ; **souligne que ce changement institutionnel doit aussi concourir à une plus grande** coordination **entre les** activités de l'UpM **et** la politique européenne de voisinage (PEV); **note que l'UpM et la PEV**

central du Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) et de la Commission européenne et dans la préparation, l'animation et le suivi des réunions ministérielles de l'UpM et, de concours avec les Etats membres, dans le financement de son Secrétariat, dont le travail et les nombreuses initiatives pour donner corps à l'UpM depuis 2010 méritent ici d'être soulignés;

promouvent les mêmes objectifs de de prospérité partagée, de stabilité et de sécurité dans la région euro-méditerranéenne; salue néanmoins le rôle central du Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) et de la Commission européenne et dans la préparation, l'animation et le suivi des réunions ministérielles de l'UpM et, de concours avec les États membres, dans le financement de son Secrétariat, dont le travail et les nombreuses initiatives pour donner corps à l'UpM depuis 2010 méritent ici d'être soulignés;

Or. fr

Amendement 34
Parlement européen (GUE/NGL)

Projet de recommandation
Paragraphe 9

Projet de recommandation

9. Prend acte du fait, concernant la gouvernance de l'UpM, que le passage à une co-présidence "Nord" par l'Union européenne à partir de 2012 a modifié la nature intergouvernementale du projet sans que ce changement institutionnel ne s'accompagne d'une réflexion stratégique ni d'une coordination accrue des activités de l'UpM avec la politique *européenne* de voisinage (PEV); *salue* néanmoins *le* rôle central du Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) et de la Commission européenne *et dans la préparation, l'animation et le suivi des réunions ministérielles de l'UpM et, de concours avec les États membres, dans le financement de son Secrétariat, dont le travail et les nombreuses initiatives pour donner corps à l'UpM depuis 2010 méritent ici d'être soulignés;*

Amendement

9. Prend acte du fait, concernant la gouvernance de l'UpM, que le passage à une co-présidence "Nord" par l'Union européenne à partir de 2012 a modifié la nature intergouvernementale du projet sans que ce changement institutionnel ne s'accompagne d'une réflexion stratégique ni d'une coordination accrue des activités de l'UpM avec la politique *européenne* de voisinage (PEV); *prend* néanmoins *acte du* rôle central du Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) et de la Commission européenne, *ainsi que du* Secrétariat *de* l'UpM;

Or. en

Amendement 35
José Ramón Bauzá
Délégation espagnole

Projet de recommandation
Paragraphe 9

Projet de recommandation

9. Prend acte du fait, concernant la gouvernance de l'UpM, que le passage à une co-présidence "Nord" par l'Union européenne à partir de 2012 a modifié la nature intergouvernementale **du projet** sans que ce changement institutionnel ne s'accompagne d'une réflexion stratégique ni d'une coordination accrue des activités de l'UpM avec la politique européenne de voisinage (PEV); salue néanmoins le rôle central du Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) et de la Commission européenne et dans la préparation, l'animation et le suivi des réunions ministérielles de l'UpM et, de concours avec les États membres, dans le financement de son Secrétariat, dont le travail et les nombreuses initiatives pour donner corps à l'UpM depuis 2010 méritent ici d'être soulignés;

Amendement

9. Prend acte du fait, concernant la gouvernance de l'UpM, que le passage à une co-présidence "Nord" par l'Union européenne à partir de 2012 a modifié la nature intergouvernementale **de l'organisation** sans que ce changement institutionnel ne s'accompagne d'une réflexion stratégique ni d'une coordination accrue des activités de l'UpM avec la politique européenne de voisinage (PEV); salue néanmoins le rôle central du Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) et de la Commission européenne et dans la préparation, l'animation et le suivi des réunions ministérielles de l'UpM et, de concours avec les États membres, dans le financement de son Secrétariat, dont le travail et les nombreuses initiatives pour donner corps à l'UpM depuis 2010 méritent ici d'être soulignés;

Or. en

Amendement 36
Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Aixelà, Ramona Nicole M nescu
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Projet de recommandation

Amendement

9 bis. Salue les efforts entrepris par le Secrétariat de l'UpM pour travailler plus étroitement avec les institutions européennes et assurer une coordination

plus régulière, y compris avec le Parlement européen ; se félicite que depuis 2015 le Secrétariat de l'UpM fait un rapport annuel de ses activités devant la commission des affaires étrangères du Parlement européen ;

Or. fr

Amendement 37
Gilles Pargneaux
Parlement européen (

Projet de recommandation
Paragraphe 10

Projet de recommandation

10. *Exprime ses préoccupations quant au troisième objectif assigné à l'UpM relatif à la mise en œuvre de projets régionaux et sous-régionaux, en particulier pour ce qui touche (1) à l'état d'avancement des 41 projets labellisés à ce jour par l'UpM et au manque de transparence et de centralisation statistique sur les engagements financiers réels des organismes et institutions porteurs de ces projets et sur les paiements effectués pour les mettre en œuvre, (2) à la poursuite du processus de labellisation de nouveaux projets indépendamment des progrès effectués sur les projets déjà labellisés, dont le total atteint déjà 5 milliards d'euros, ce au risque d'aller au-delà des capacités de financement réellement existantes dans la région et d'excéder les capacités techniques et humaines du Secrétariat et (3) à la nature réellement régionale et sous-régionale de ces projets et à leur complémentarité effective avec les projets bilatéraux financés par la PEV et par les États membres;*

Amendement

10. *Reconnaît, en ce qui concerne le troisième objectif assigné à l'UpM relatif à la mise en œuvre de projets régionaux et sous-régionaux, que le processus de labellisation de nouveaux projets devrait s'accompagner de la mise en place d'un financement approprié dans la région; souligne l'importance d'améliorer l'échange d'informations concernant (1) la centralisation statistique sur les engagements financiers réels des organismes et institutions porteurs de ces projets et sur les paiements effectués pour les mettre en œuvre, (2) le processus de labellisation de nouveaux projets et (3) la nature réellement régionale et sous-régionale de ces projets et leur complémentarité effective avec les projets bilatéraux financés par la PEV et par les États membres;*

Or. en

Amendement 38

Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole Mănescu
Parlement européen

Projet de recommandation

Paragraphe 10

Projet de recommandation

10. Exprime ses préoccupations quant au troisième objectif assigné à l'UpM relatif à la mise en œuvre de projets régionaux et sous-régionaux, **en particulier pour ce qui touche (1) à l'état d'avancement des 41 projets labellisés à ce jour par l'UpM et au manque de transparence et de centralisation statistique sur les engagements financiers réels des organismes et institutions porteurs de ces projets et sur les paiements effectués pour les mettre en œuvre, (2) à la poursuite du processus de labellisation de nouveaux projets indépendamment des progrès effectués sur les projets déjà labellisés, dont le total atteint déjà 5 milliards d'euros, ce au risque d'aller au-delà des capacités de financement réellement existantes dans la région et d'excéder les capacités techniques et humaines du Secrétariat et (3) à la nature réellement régionale et sous-régionale de ces projets et à leur complémentarité effective avec les projets bilatéraux financés par la PEV et par les Etats-Membres;**

Amendement

10. souligne, quant au troisième objectif assigné à l'UpM relatif à la mise en œuvre de projets régionaux et sous-régionaux, **que la validation de nouveaux projets doit s'accompagner de la mise en place de financements adéquats dans la région y compris pour les ressources financières et humaines correspondantes au sein du Secrétariat de l'UpM ; demande à ce propos davantage d'informations sur les engagements financiers qui ont été pris pour la mise en œuvre de ces projets candidats à la labellisation et souligne la nécessité d'évaluer la complémentarité** de ces projets avec les projets bilatéraux financés par la PEV **ou** les États membres; **note que d'après le Secrétariat général de l'UpM 50 % des projets labellisés seraient actuellement en phase de mise en œuvre et exprime son soutien au lancement en 2016 de deux projets majeurs que sont la dépollution du lac de Bizerte en Tunisie et l'Université euro-méditerranéenne de Fès au Maroc ;**

Or. fr

Amendement 39

Fernando Negrão

Délégation portugaise

Projet de recommandation

Paragraphe 10

Projet de recommandation

10. Exprime ses préoccupations quant au

Amendement

10. Exprime ses préoccupations quant au

troisième objectif assigné à l'UpM relatif à la mise en œuvre de projets régionaux et sous-régionaux, *en particulier pour ce qui touche (1) à l'état d'avancement des 41 projets labellisés à ce jour par l'UpM et au manque de transparence et de centralisation statistique* sur les engagements financiers réels des organismes et institutions porteurs de ces projets *et sur les paiements effectués pour les mettre en œuvre, (2) à la poursuite du processus de labellisation de nouveaux projets indépendamment des progrès effectués sur les projets déjà labellisés, dont le total atteint déjà 5 milliards d'euros, ce au risque d'aller au-delà des capacités de financement réellement existantes dans la région et d'excéder les capacités techniques et humaines du Secrétariat et (3) à la nature réellement* régionale et sous-régionale de ces projets et à leur complémentarité effective avec les projets bilatéraux financés par la PEV et par les États membres;

troisième objectif assigné à l'UpM relatif à la mise en œuvre de projets régionaux et sous régionaux, *et suggère que le processus de labellisation de nouveaux projets s'accompagne du développement de capacités de financement appropriées dans la région et du renforcement des ressources techniques et humaines du Secrétariat; demande, à cet égard, des informations supplémentaires* sur les engagements financiers réels des organismes et institutions porteurs de ces projets, *ainsi qu'une évaluation de la nature régionale et sous-régionale de ces projets et de leur complémentarité effective* avec les projets bilatéraux financés par la PEV et par les États-Membres;

Or. en

Amendement 40
Khalid El Boukarai
Délégation marocaine

Projet de recommandation
Paragraphe 10

Projet de recommandation

10. Exprime ses préoccupations quant au troisième objectif assigné à l'UpM relatif à la mise en œuvre de projets régionaux et sous-régionaux, en particulier pour ce qui touche (1) à l'état d'avancement des 41 projets labellisés à ce jour par l'UpM et au manque de transparence et de centralisation statistique sur les engagements financiers réels des organismes et institutions porteurs de ces projets et sur les paiements effectués pour

Amendement

10. Exprime ses préoccupations quant au troisième objectif assigné à l'UpM relatif à la mise en œuvre de projets régionaux et sous régionaux, en particulier pour ce qui touche la poursuite du processus de labellisation de nouveaux projets, *qui devrait être accompagné par le développement de capacités financières appropriées et par le renforcement des capacités techniques et humaines du Secrétariat;*

les mettre en œuvre, (2) à la poursuite du processus de labellisation de nouveaux projets *indépendamment des progrès effectués sur les projets déjà labellisés, dont le total atteint déjà 5 milliards d'euros, ce au risque d'aller au-delà des capacités de financement réellement existantes dans la région et d'excéder les capacités techniques et humaines du Secrétariat et (3) à la nature réellement régionale et sous-régionale de ces projets et à leur complémentarité effective avec les projets bilatéraux financés par la PEV et par les Etats-Membres;*

Or. fr

Amendement 41
Gilles Pargneaux
Parlement européen (

Projet de recommandation
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet de recommandation

Amendement

10 bis. Note avec satisfaction que 54 % des projets labellisés sont déjà mis en oeuvre et exprime son soutien au lancement en 2016 de deux projets majeurs labellisés par l'UpM : la dépollution du lac de Bizerte en Tunisie et l'université euro-méditerranéenne de Fès au Maroc;

Or. en

Amendement 42
Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 10 ter (nouveau)

10 ter. Rappelle l'urgence d'améliorer l'intégration sociale et l'employabilité des jeunes qui constituent les défis majeurs de la région et qui sont des vecteurs de stabilisation, de prospérité et de sécurité; rappelle également que les problèmes liés à l'employabilité des jeunes au Sud et au Nord de la Méditerranée sont aujourd'hui de même nature et nécessitent des réponses construites ensemble dans le cadre d'une coopération multilatérale efficiente telle que l'UpM;

Or. fr

Amendement 43

Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole Mănescu
Parlement européen

Projet de recommandation

Paragraphe 12

Projet de recommandation

Amendement

12. S'interroge cependant sur les modalités d'extension des activités du Secrétariat à ces nouveaux domaines et souhaite que le Secrétariat précise davantage le rôle et la valeur ajoutée qui seront les siens par rapport aux institutions (ONU, UE...), aux structures de dialogue et de coordination (5+5, Fondation Anna Lindh...) et aux projets déjà existants;

12. insiste sur la nécessité de garantir une complémentarité et une coordination de ces nouvelles activités avec celles des institutions (ONU, UE...), des structures de dialogue et de coordination (5+5, Fondation Anna Lindh...) et avec les projets déjà existants;

Or. fr

Amendement 44

Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole Mănescu, Gilles Pargneaux
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Projet de recommandation

Amendement

13 bis. reconnaît l'importance de la tenue de réunions ministérielles sectorielles, en plus des réunions de haut niveau, des réunions des hauts fonctionnaires et des plates-formes de dialogue ; reconnaît aussi le rôle du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée pour promouvoir le dialogue régional et les efforts de coopération régionale ; encourage le Secrétariat à poursuivre et à renforcer son travail de la mobilisation des acteurs régionaux, en particulier par l'organisation de conférences, des ateliers et des tables rondes qui contribuent à traduire les orientations politiques données par les réunions ministérielles en projets concrets ayant un impact direct sur et pour la population dans des domaines prioritaires tels que la croissance inclusive, l'employabilité des jeunes, le développement durable et l'autonomisation des femmes ;

Or. fr

Amendement 45

Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole Mănescu
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 14

Projet de recommandation

Amendement

14. Encourage vivement la proposition du Secrétariat d'améliorer la gouvernance de l'UpM en tenant annuellement à Barcelone, au mois de novembre, un "Forum Régional UpM" regroupant une réunion des Ministres des Affaires étrangères, un sommet inter-institutionnel et un forum des promoteurs de projets et des institutions

14. Encourage vivement la proposition du Secrétariat d'améliorer la gouvernance de l'UpM en tenant annuellement à Barcelone, au mois de novembre, un "Forum Régional UpM" regroupant une réunion des Ministres des Affaires étrangères, un sommet inter-institutionnel et un forum des promoteurs de projets et des institutions

actifs dans la région afin (1) de donner à l'UpM des orientations politiques en phase avec les évolutions en cours, (2) d'améliorer la coordination entre toutes les parties prenantes et (3) de mieux évaluer les progrès réalisés;

actifs dans la région afin (1) de donner à l'UpM des orientations politiques en phase avec les évolutions en cours *telles que la crise des réfugiés ou encore les récentes attaques terroristes dont ont été victimes les Etats membres et les populations de l'UpM de part et d'autre de la Méditerranée*, (2) d'améliorer la coordination entre toutes les parties prenantes et (3) de mieux évaluer les progrès réalisés;

Or. fr

Amendement 46

Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole Mănescu
Parlement européen

Projet de recommandation

Paragraphe 15

Projet de recommandation

15. Rappelle à la co-présidence l'importance des sommets réguliers des chefs d'Etat et de gouvernement, telle qu'initialement prévue dans la Déclaration de Paris, afin de pouvoir définir une vision stratégique plus large et tournée vers l'avenir des activités et initiatives politiques de l'UpM;

Amendement

15. Rappelle à la co-présidence l'importance des sommets réguliers des chefs d'Etat et de gouvernement, telle qu'initialement prévue dans la Déclaration de Paris, afin de pouvoir définir une vision stratégique plus large et tournée vers l'avenir des activités et initiatives politiques de l'UpM; *insiste sur le fait que sans à ces sommets réguliers, une vision stratégique et une véritable volonté politique au plus haut niveau, les résultats ne sauront être à la hauteur des espérances et que l'avancement des projets labellisés doit aussi être évalué à la lumière de l'engagement et de la mobilisation qui ont été insufflés par les États membres de l'UpM ;*

Or. fr

Amendement 47 **José Ramón Bauzá**

Projet de recommandation
Paragraphe 16

Projet de recommandation

16. Invite, dans le cadre de cette gouvernance rénovée, (1) le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat à mieux articuler les activités de l'UpM avec celles financées par la PEV, dont la révision en cours actuellement offre une occasion privilégiée d'opérer enfin cette clarification, notamment en associant l'UpM à l'élaboration des décisions et des politiques ayant un impact sur la région euro-méditerranéenne; (2) le Secrétariat à assurer la participation aux réunions ministérielles de l'UpM des bureaux des commissions de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) concernées et (3) l'AP-UpM à travailler à une meilleure coordination entre les activités de l'Assemblée et celles de l'UpM, dont les co-Présidents devraient assister de manière systématique aux sessions plénières et aux Sommets des Présidents des Parlements de l'UpM;

Amendement

16. Invite, dans le cadre de cette gouvernance rénovée ***et sur la base des procédures destinées à assurer l'engagement direct de la co-présidence "Sud"***, (1) le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat à mieux articuler les activités de l'UpM avec celles financées par la PEV, dont la révision en cours actuellement offre une occasion privilégiée d'opérer enfin cette clarification, notamment en associant l'UpM à l'élaboration des décisions et des politiques ayant un impact sur la région euro-méditerranéenne; (2) le Secrétariat à assurer la participation aux réunions ministérielles de l'UpM des bureaux des commissions de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) concernées et (3) l'AP-UpM à travailler à une meilleure coordination entre les activités de l'Assemblée et celles de l'UpM, dont les co-Présidents devraient assister de manière systématique aux sessions plénières et aux Sommets des Présidents des Parlements de l'UpM;

Or. en

Amendement 48

Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole Mănescu
Parlement européen

Projet de recommandation
Paragraphe 16

Projet de recommandation

16. Invite, dans le cadre de cette gouvernance rénovée, (1) le Service

Amendement

16. **Exhorte**, dans le cadre de cette gouvernance rénovée, (1) le Service

Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat à mieux articuler les activités de l'UpM avec celles financées par la PEV, dont la révision en cours actuellement offre une occasion privilégiée d'opérer enfin cette clarification, notamment en associant l'UpM à l'élaboration des décisions et des politiques ayant un impact sur la région euro-méditerranéenne; (2) le Secrétariat à assurer la participation aux réunions ministérielles de l'UpM des bureaux des commissions de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) concernées et (3) l'AP-UpM à travailler à une meilleure coordination entre les activités de l'Assemblée et celles de l'UpM, dont les co-Présidents devraient assister de manière systématique aux sessions plénières et aux Sommets des Présidents des Parlements de l'UpM;

Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat à mieux articuler les activités de l'UpM avec celles financées par la PEV, dont la révision en cours actuellement offre une occasion privilégiée d'opérer cette clarification, notamment en associant l'UpM à l'élaboration des décisions et des politiques ayant un impact sur la région euro-méditerranéenne; (2) le Secrétariat à assurer la participation aux réunions ministérielles de l'UpM des bureaux des commissions de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) concernées et (3) l'AP-UpM à travailler à une meilleure coordination entre les activités de l'Assemblée et celles de l'UpM, dont les co-Présidents devraient assister de manière systématique aux sessions plénières et aux Sommets des Présidents des Parlements de l'UpM;

Or. fr

Amendement 49
Roderich Kieswetter
Délégation allemande

Projet de recommandation
Paragraphe 16

Projet de recommandation

16. Invite, dans le cadre de cette gouvernance rénovée, (1) le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat à mieux articuler les activités de l'UpM avec celles financées par la PEV, dont la **révision** en cours actuellement offre une occasion privilégiée d'opérer enfin cette clarification, notamment en associant l'UpM à l'élaboration des décisions et des politiques ayant un impact sur la région euro-méditerranéenne; (2) le Secrétariat à assurer la participation aux réunions ministérielles de l'UpM des bureaux des

Amendement

16. Invite, dans le cadre de cette gouvernance rénovée, (1) le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat à mieux articuler les activités de l'UpM avec celles financées par la PEV, dont la **mise en œuvre** en cours actuellement offre une occasion privilégiée d'opérer enfin cette clarification, notamment en associant l'UpM à l'élaboration des décisions et des politiques ayant un impact sur la région euro-méditerranéenne; (2) le Secrétariat à assurer la participation aux réunions ministérielles de l'UpM des bureaux des

commissions de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) concernées et (3) l'AP-UpM à travailler à une meilleure coordination entre les activités de l'Assemblée et celles de l'UpM, dont les co-Présidents devraient assister de manière systématique aux sessions plénières et aux Sommets des Présidents des Parlements de l'UpM;

commissions de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) concernées et (3) l'AP-UpM à travailler à une meilleure coordination entre les activités de l'Assemblée et celles de l'UpM, dont les co-Présidents devraient assister de manière systématique aux sessions plénières et aux Sommets des Présidents des Parlements de l'UpM;

Or. en

Amendement 50

Khalid El Boukarai

Délégation marocaine

Projet de recommandation

Paragraphe 17

Projet de recommandation

17. Recommande à la co-présidence, au Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), à la Commission européenne et au Secrétariat de dynamiser la gestion du portefeuille de projets de l'UpM (1) en procédant à un audit des 41 projets labellisés pour connaître leur état d'avancement, tant du point de vue de la sécurisation des financements, de la mise en œuvre opérationnelle et des paiements aux bénéficiaires finaux effectivement réalisés, (2) en assurant le suivi des conclusions de cet audit par des missions de contrôle sur place (auxquelles les commissions compétentes de l'AP-UpM pourront participer) et par la mise au point d'un tableau de bord permettant le suivi centralisé et régulier des données auditées, (3) en présentant au "Forum Régional UpM" un rapport de gestion annuel sur les projets labellisés, (4) en révisant régulièrement la composition de ce portefeuille, ce qui pourrait se faire en particulier par l'adaptation de budget des projets aux capacités de financement existantes et, au besoin, par clôture et le

Amendement

supprimé

désengagement budgétaire des projets qui ne sont pas mis en œuvre après un délai standard qui reste à définir et (5) à suspendre, sauf exception dûment justifiée, la labellisation de nouveaux projets jusqu'à ce que ces nouveaux mécanismes de suivi et de révision soient devenus opérationnels;

Or. fr

Amendement 51
Fernando Negrão
Délégation portugaise

Projet de recommandation
Paragraphe 17

Projet de recommandation

17. Recommande *à la co-présidence, au Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), à la Commission européenne* et au Secrétariat de dynamiser la gestion du portefeuille de projets de l'UpM (1) *en procédant à un audit des 41 projets labellisés pour connaître leur état d'avancement, tant du point de vue de la sécurisation des financements, de la mise en œuvre opérationnelle et des paiements aux bénéficiaires finaux effectivement réalisés, (2) en assurant le suivi des conclusions de cet audit par des missions de contrôle sur place (auxquelles les commissions compétentes de l'AP-UpM pourront participer) et par la mise au point d'un tableau de bord permettant le suivi centralisé et régulier des données auditées, (3) en présentant au "Forum Régional UpM" un rapport de gestion annuel sur les projets labellisés, (4) en révisant régulièrement la composition de ce portefeuille, ce qui pourrait se faire en particulier par l'adaptation de budget des projets aux capacités de financement existantes et, au besoin, par clôture et le désengagement budgétaire des projets qui ne sont pas mis en œuvre après un délai*

Amendement

17. Recommande *aux co-présidences* et au Secrétariat de dynamiser la gestion du portefeuille de projets de l'UpM *en présentant des informations sur les projets labellisés (financement, mise en œuvre opérationnelle et incidences sur les bénéficiaires), (1) en organisation des missions d'information par les membres de l'AP-UpM auprès du secrétariat, (2) en organisant régulièrement des audits au sein de l'AP-UpM et de ses commissions compétentes pour permettre au secrétariat de faire rapport sur ses initiatives et sur l'état d'avancement des projets labellisés, (3) en assurant le suivi de la mise en œuvre de ces projets par la participation de l'AP-UpM et des membres de ses commissions compétentes aux activités menées sur le terrain dans le cadre de projets labellisés, et (4) en présentant le "Forum régional de l'UpM", un rapport annuel sur les projets labellisés;*

standard qui reste à définir et (5) à suspendre, sauf exception dûment justifiée, la labellisation de nouveaux projets jusqu'à ce que ces nouveaux mécanismes de suivi et de révision soient devenus opérationnels;

Or. en

Amendement 52
Gilles Pargneaux
Parlement européen (

Projet de recommandation
Paragraphe 17

Projet de recommandation

Amendement

17. Recommande à la co-présidence, au Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), à la Commission européenne et au Secrétariat de dynamiser la gestion du portefeuille de projets de l'UpM (1) en procédant à un audit des 41 projets labellisés pour connaître leur état d'avancement, tant du point de vue de la sécurisation des financements, de la mise en œuvre opérationnelle et des paiements aux bénéficiaires finaux effectivement réalisés, (2) en assurant le suivi des conclusions de cet audit par des missions de contrôle sur place (auxquelles les commissions compétentes de l'AP-UpM pourront participer) et par la mise au point d'un tableau de bord permettant le suivi centralisé et régulier des données auditées, (3) en présentant au "Forum Régional UpM" un rapport de gestion annuel sur les projets labellisés, (4) en révisant régulièrement la composition de ce portefeuille, ce qui pourrait se faire en particulier par l'adaptation de budget des projets aux capacités de financement existantes et, au besoin, par clôture et le désengagement budgétaire des projets qui ne sont pas mis en œuvre après un délai standard qui reste à définir et (5) à

17. souligne la nécessité d'une participation accrue de l'AP-UpM aux réunions des hauts fonctionnaires de l'UpM; recommande à la coprésidence et au secrétariat de renforcer encore l'échange d'informations concernant le portefeuille de projets de l'UpM: (1) en présentant des informations appropriées à l'AP-UpM et à ses commissions compétentes sur les initiatives de l'UpM et sur l'état d'avancement des projets labellisés, notamment en ce qui concerne le niveau de financement garanti, la mise en œuvre opérationnelle et les incidences sur les bénéficiaires, (2) en assurant le suivi de la mise en œuvre de ces projets par l'organisation de missions de contrôle (auxquelles les commissions compétentes de l'AP-UpM pourront participer), et (3) en présentant au "Forum Régional UpM" un rapport annuel sur les projets labellisés;

suspendre, sauf exception dûment justifiée, la labellisation de nouveaux projets jusqu'à ce que ces nouveaux mécanismes de suivi et de révision soient devenus opérationnels;

Or. en

Amendement 53

Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole Mănescu
Parlement européen

Projet de recommandation

Paragraphe 17

Projet de recommandation

17. **Recommande** à la co-présidence, au Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), à la Commission européenne et au Secrétariat de dynamiser la gestion du portefeuille de projets de l'UpM (1) **en procédant à un audit des 41 projets** labellisés pour connaître leur état d'avancement, tant du point de vue de la sécurisation des financements, de la mise en oeuvre opérationnelle et des paiements aux bénéficiaires finaux effectivement réalisés, (2) **en assurant le suivi des conclusions de cet audit par des missions de contrôle sur place (auxquelles les commissions compétentes de l'AP-UpM pourront participer) et par la mise au point d'un tableau de bord permettant le suivi centralisé et régulier des données auditées**, (3) en présentant au "Forum Régional UpM" un rapport de gestion annuel sur les projets labellisés, (4) en révisant régulièrement la composition de ce portefeuille, ce qui pourrait se faire en particulier par l'adaptation de budget des projets aux capacités de financement existantes et, au besoin, par clôture et le désengagement budgétaire des projets qui ne sont pas mis en oeuvre après un délai standard qui reste à définir et (5) à suspendre, sauf exception dûment justifiée,

Amendement

17. **note que l'AP UpM est invitée de manière permanente aux réunions des hauts fonctionnaires, ce qui permet en principe une information régulière sur les projets en cours de labellisation et les projets approuvés ; recommande néanmoins** à la co-présidence, au Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), à la Commission européenne et au Secrétariat de dynamiser la gestion du portefeuille de projets de l'UpM (1) **par un échange d'information plus régulier et systématique, y compris dans le cadre de l'AP UpM pour présenter l'état d'avancement des 41 projets** labellisés, tant du point de vue de la sécurisation des financements, de la mise en oeuvre opérationnelle et des paiements aux bénéficiaires finaux effectivement réalisés, (2) **par l'organisation de visites de terrain pour constater la mise en oeuvre des projets en invitant les membres des commissions compétentes de l'AP UpM ;** (3) en présentant au "Forum Régional UpM" un rapport de gestion annuel sur les projets labellisés, (4) en nommant des rapporteurs permanents au sein de l'AP UpM pour suivre le développement de chaque projet labellisés ; à considérer la clôture et le désengagement budgétaire des

la labellisation de nouveaux projets jusqu'à ce que ces nouveaux mécanismes de suivi et de révision soient devenus opérationnels;

projets qui ne sont pas mis en œuvre après un délai standard qui reste à définir;

Or. fr

Amendement 54
José Ramón Bauzá
Délégation espagnole

Projet de recommandation
Paragraphe 17

Projet de recommandation

17. Recommande à la co-présidence, au Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), à la Commission européenne et au Secrétariat de dynamiser la gestion du portefeuille de projets de l'UpM (1) en **procédant à un audit des** 41 projets labellisés pour connaître leur état d'avancement, tant du point de vue de la sécurisation des financements, de la mise en œuvre opérationnelle et des paiements aux bénéficiaires finaux effectivement réalisés, (2) en assurant le suivi des conclusions de cet audit par des missions de contrôle sur place (auxquelles les commissions compétentes de l'AP-UpM pourront participer) et par la mise au point d'un tableau de bord permettant le suivi centralisé et régulier des données auditées, (3) en présentant au "Forum Régional UpM" un rapport de gestion annuel sur les projets labellisés, (4) en révisant régulièrement la composition de ce portefeuille, ce qui pourrait se faire en particulier par l'adaptation de budget des projets aux capacités de financement existantes et, au besoin, par clôture et le désengagement budgétaire des projets qui ne sont pas mis en œuvre après un délai standard qui reste à définir et (5) à suspendre, sauf exception dûment justifiée, la labellisation de nouveaux projets jusqu'à ce que ces nouveaux mécanismes de suivi

Amendement

17. Recommande à la co-présidence, au Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), à la Commission européenne et au Secrétariat de dynamiser la gestion du portefeuille de projets de l'UpM (1) en **suivant de près les** 41 projets labellisés pour connaître leur état d'avancement, tant du point de vue de la sécurisation des financements, de la mise en œuvre opérationnelle et des paiements aux bénéficiaires finaux effectivement réalisés, (2) en assurant le suivi des conclusions de cet audit par des missions de contrôle sur place (auxquelles les commissions compétentes de l'AP-UpM pourront participer) et par la mise au point d'un tableau de bord permettant le suivi centralisé et régulier des données auditées, (3) en présentant au "Forum Régional UpM" un rapport de gestion annuel sur les projets labellisés, (4) en révisant régulièrement la composition de ce portefeuille, ce qui pourrait se faire en particulier par l'adaptation de budget des projets aux capacités de financement existantes et, au besoin, par clôture et le désengagement budgétaire des projets qui ne sont pas mis en œuvre après un délai standard qui reste à définir et (5) à suspendre, sauf exception dûment justifiée, la labellisation de nouveaux projets jusqu'à ce que ces nouveaux mécanismes de suivi

et de révision soient devenus opérationnels;

et de révision soient devenus opérationnels;

Or. en

Amendement 55

Maria Mussini

Délégation italienne

Projet de recommandation

Paragraphe 18

Projet de recommandation

18. Propose au Bureau de l'AP-UpM ***d'accompagner ces efforts de suivi des projets de l'UpM par le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat*** en nommant des rapporteurs par projet ou par secteur d'intervention issus de chacune des commissions de l'AP-UpM;

Amendement

18. Propose au Bureau de l'AP-UpM de contrôler les projets de l'UpM en nommant des rapporteurs par projet ou par secteur d'intervention issus de chacune des commissions de l'AP-UpM;

Or. fr

Amendement 56

José Ramón Bauzá

Délégation espagnole

Projet de recommandation

Paragraphe 18

Projet de recommandation

18. Propose au Bureau de l'AP-UpM d'accompagner ces efforts de suivi des projets de l'UpM par le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat en nommant des rapporteurs par projet ou par secteur d'intervention issus de chacune des commissions de l'AP-UpM;

Amendement

18. Propose au Bureau de l'AP-UpM, ***sur la base des procédures destinées à assurer l'engagement direct de la co-présidence "Sud"***, d'accompagner ces efforts de suivi des projets de l'UpM par le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat en nommant des rapporteurs par projet ou par secteur d'intervention issus de chacune des commissions de l'AP-UpM;

Or. en

Amendement 57

Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Aixelà, Ramona Nicole Mănescu
Parlement européen

Projet de recommandation Paragraphe 18

Projet de recommandation

18. Propose au Bureau de l'AP-UpM d'accompagner ces efforts de suivi des projets de l'UpM par le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat en nommant des rapporteurs par projet ou par secteur d'intervention issus de chacune des commissions de l'AP-UpM;

Amendement

18. Propose au Bureau de l'AP-UpM d'accompagner ces efforts de suivi des projets de l'UpM par le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat en nommant des rapporteurs par projet ou par secteur d'intervention issus de chacune des commissions de l'AP-UpM ***qui seraient en charge de suivre les avancements des projets labellisés par l'UpM;***

Or. fr

Amendement 58

Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Aixelà, Ramona Nicole Mănescu
Parlement européen

Projet de recommandation Paragraphe 19

Projet de recommandation

19. ***Suggère au Secrétariat de rendre*** opérationnels les nombreux partenariats et ententes signées par l'UpM afin de créer des synergies avec les acteurs et organisations actifs dans la région (tels que les organisations représentatives des instances régionales et locales et les autorités de gestion des programmes de coopération transfrontalière), dans le but d'assurer une meilleure coordination des efforts et des moyens dans la réalisation des projets sur le terrain;

Amendement

19. ***Souligne qu'il est nécessaire que le*** Secrétariat ***rende*** opérationnels les nombreux partenariats et ententes signées par l'UpM afin de créer des synergies avec les acteurs et organisations actifs dans la région (tels que les organisations représentatives des instances régionales et locales et les autorités de gestion des programmes de coopération transfrontalière), dans le but d'assurer une meilleure coordination des efforts et des moyens dans la réalisation des projets sur le terrain;

Amendement 59

Roderich Kiesewetter

Délégation allemande

Projet de recommandation

Paragraphe 21

Projet de recommandation

21. Invite en conséquence le Secrétariat à discuter avec la Commission européenne, le Comité des Régions, l'Assemblée Régionale et Locale Euro-méditerranéenne (ARLEM), avec la participation des Commissions compétentes de l'AP-UpM, des possibilités de déployer les programmes et les méthodes de la coopération territoriale de l'UE au bénéfice des pays du partenariat méditerranéen, tel que suggéré par la Commission dans sa communication sur la révision de la PEV;

Amendement

21. Invite en conséquence le Secrétariat à discuter avec la Commission européenne, le Comité des Régions, l'Assemblée Régionale et Locale Euro-méditerranéenne (ARLEM), avec la participation des commissions compétentes de l'AP-UpM, des possibilités de déployer les programmes et les méthodes de la coopération territoriale de l'UE ***afin de renforcer la coopération régionale*** au bénéfice des pays du partenariat méditerranéen, tel que suggéré par la Commission dans sa communication sur la révision de la PEV;

Or. en

Amendement 60

Khalid El Boukarai

Délégation marocaine

Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Aixelà, Ramona Nicole Mănescu, Gilles

Pargneaux

Parlement européen

Projet de recommandation

Paragraphe 22

Projet de recommandation

22. Indique qu'il apparaît prématuré, avant que les projets ne soient audités, que leur suivi réel ne soit devenu effectif et que la révision du portefeuille qui devrait en résulter n'ait lieu, de soutenir les propositions de la feuille de route ("UfM

Amendement

supprimé

roadmap") visant (1) à donner aux projets labellisés UpM un accès privilégié au financement par le budget européen et (2) à mettre en place un mécanisme mettant en commun les contributions des différents contributeurs pour financer les projets labellisés;

Or. fr

Amendement 61
Fernando Negrão
Délégation portugaise

Projet de recommandation
Paragraphe 22

Projet de recommandation

22. Indique qu'il apparaît prématuré, avant que les projets ne soient audités, que leur suivi réel ne soit devenu effectif et que la révision du portefeuille qui devrait en résulter n'ait lieu, de soutenir les propositions de la feuille de route ("UfM roadmap") visant (1) à donner aux projets labellisés UpM un accès privilégié au financement par le budget européen et (2) à mettre en place un mécanisme mettant en commun les contributions des différents contributeurs pour financer les projets labellisés;

Amendement

22. souligne la nécessité de mener une réflexion plus approfondie sur les propositions de la feuille de route ("UfM roadmap") visant (1) à donner aux projets labellisés UpM un accès privilégié au financement par le budget européen et (2) à mettre en place un mécanisme mettant en commun les contributions des différents contributeurs pour financer les projets labellisés;

Or. en



Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

Réunion

Samedi 28 mai (10.00 – 12.30), Tanger

Liste de vote

PARAGRAPHE	AM	Déposé par	ACTION	Commentaires	Vote
Paragraphe 1	1	Parlement européen (GUE/NGL)	VOTE	amende para. 1	
Paragraphe 2	2	Parlement européen (GUE/NGL)	VOTE	amende para. 2	
Paragraphe 2bis (nouveau)	3	Parlement européen (GUE/NGL)	VOTE	nouveau paragraphe	
Paragraphe 3	4	Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu	VOTE	amende para. 3	
	5	Délégation marocaine Khalid El Boukarai	VOTE	amende para. 3 Le texte de l'AM 5 sera ajouté après "Approuve le processus politique en Libye..." de l'AM 4	
Paragraphe 3bis (nouveau)	6	Parlement européen (GUE/NGL)	VOTE	nouveau paragraphe	



Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

Paragraphe 4	7	Délégation palestinienne Zuhair Sanduqa Délégation égyptienne Mahmoud Mohie Eldeen Délégation marocaine Délégation algérienne	VOTE	supprime para. 4
	8	Parlement européen (GUE/NGL)	VOTE ou PAS VOTE	tombe si AM 7 est adopté
	9	Délégation chypriote	VOTE ou PAS VOTE	tombe si AM 7 ou AM 8 sont adoptés
Paragraphe 4 bis (nouveau)	10	Délégation italienne Maria Mussini	VOTE	nouveau paragraphe
Paragraphe 5	11	Délégation allemande Roderich Kiesewetter	VOTE	VOTE SEPARÉ sur AM 11 (seulement "Syrie") + Amendement de compromis 11+12+13+14+15+16 5. Considère nécessaire, dans le cadre du renforcement de la coopération politique dans la région, de soutenir activement les efforts menés par les Nations Unies, <i>l'Envoyé spécial des Nations Unies en Syrie</i> (AM 12), <i>le Groupe de soutien international à la Syrie</i> (AM 13) <i>et tous les autres acteurs internationaux engagés dans les négociations pour la paix</i> (AM 14) pour arriver à une solution rapide et inclusive au conflit <i>en Syrie</i> (AM 11) <i>afin de restaurer la paix</i> (AM 14), <i>soutenir le travail de reconstruction</i> (AM 16), reconstruire le pays <i>et permettre à la population du</i>
	12	Parlement européen (GUE/NGL)		
	13	Délégation italienne Maria Mussini		
	14	Délégation chypriote		
	15	Délégation algérienne		
	16	Délégation espagnole José Ramón Bauzá		

Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

				<i>pays déplacée de regagner ses habitations dans des bonnes conditions de sûreté et de sécurité (AM 14) tout en respectant la souveraineté de l'Etat syrien et l'unité de son peuple (AM 15).</i>	
Paragraphe 5bis (nouveau)	17	Délégation palestinienne Zuhair Sanduqa	VOTE	nouveau paragraphe	
Paragraphe 5ter (nouveau)	18	Parlement européen (GUE/NGL)	VOTE	nouveau paragraphe	
Paragraphe 5 quater (nouveau)	19	Parlement européen (GUE/NGL)	VOTE	nouveau paragraphe	
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)	20	Parlement européen (GUE/NGL)	VOTE	nouveau paragraphe	
Paragraphe 6	21	Parlement européen (GUE/NGL)	VOTE	amende para. 6	
	22	Délégation espagnole José Ramón Bauzá	VOTE ou PAS VOTE	tombe si AM 21 est adopté	
Paragraphe 6 bis (nouveau)	23	Parlement européen (GUE/NGL)	VOTE	nouveau paragraphe	
Paragraphe 6 ter (nouveau)	24	Parlement européen (GUE/NGL)	VOTE	nouveau paragraphe	
Paragraphe 6 quater (nouveau)	25	Délégation algérienne	VOTE	nouveau paragraphe	
Paragraphe 6 quinquies (nouveau)	26	Délégation algérienne	VOTE	nouveau paragraphe	



Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

Paragraphe 6 sexies (nouveau)	27	Parlement européen (GUE/NGL)	VOTE	nouveau paragraphe
Paragraphe 7	28	Délégation marocaine Khalid El Boukarai	VOTE	Amendement de compromis 28+29
	29	Délégation allemande Roderich Kiesewetter		1. <i>Félicite le Secrétariat de l'UpM pour les efforts qu'il a fournis durant les quatre dernières années et, pour accompagner ces efforts, invite</i> (AM 28) toutes les parties prenantes, suite à la feuille de route ("UfM roadmap") <i>proposée</i> (AM 29) par le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée ("le Secrétariat") au mois d'avril/ <i>mars</i> (AM 29) 2016 à s'interroger sur l'état de réalisation des trois objectifs clefs assignés à l'UpM par la Déclaration commune (point 14) adoptée au sommet de Paris du 13 juillet 2008, à savoir (1) le renforcement des relations politiques euro-méditerranéennes, (2) un meilleur partage des responsabilités par une nouvelle gouvernance (Vice-présidence et Secrétariat) et (3) la nécessité de rendre ces relations plus concrètes et plus visibles grâce à des projets régionaux et sous-régionaux supplémentaires;

Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

Paragraphe 8	30	Délégation marocaine Khalid El Boukarai	VOTE	supprime para. 8
	31	Délégation italienne Maria Mussini	VOTE ou PAS VOTE	tombe si AM 30 est adopté
	32	Délégation espagnole José Ramón Bauzá	VOTE ou PAS VOTE	Tombe si AM 30 est adopté / sera fondu à AM 31 si AM 31 est adopté
Paragraphe 9	33	Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu	VOTE	Amendement de compromis 33+34+35
	34	Parlement européen (GUE/NGL)		2. Prend acte du fait, concernant la gouvernance de l'UpM, que le passage à une co-présidence "Nord" par l'Union européenne à partir de 2012 a modifié la nature intergouvernementale de <i>l'organisation</i> (AM35) ; <i>souligne que ce changement institutionnel doit aussi concourir à une plus grande coordination</i> (AM 33) entre les activités de l'UpM <i>et</i> (AM 33) la politique européenne de voisinage (PEV) ; <i>note que l'UpM et la PEV promeuvent les mêmes objectifs de prospérité partagée, de stabilité et de sécurité dans la région euro-méditerranéenne</i> (AM 33) ; <i>note</i> (AM 34) néanmoins le rôle central du Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) et de la Commission européenne <i>ainsi que</i> (AM 34) du Secrétariat de l'UpM;
	35	Délégation espagnole José Ramón Bauzá		

Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

Paragraphe 9 bis (nouveau)	36	Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu	VOTE	nouveau paragraphe	
Paragraphe 10	37	Parlement européen Gilles Pargneaux	VOTE	Amendement de compromis 37+38+39	
	38	Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu		10. <i>Concernant</i> (AM 37) le troisième objectif assigné à l'UpM relatif à la mise en œuvre de projets régionaux et sous-régionaux, <i>reconnait que le processus d'approbation de nouveaux projets devrait s'accompagner de la mise en place de financements adéquats dans la région</i> (AM 37, AM 38, AM 39), <i>y compris pour les ressources financières et humaines correspondantes au sein du Secrétariat de l'UpM</i> (AM 38, AM 39, AM 40 ; <i>demande davantage d'informations sur les engagements financiers qui ont été pris pour la mise en œuvre de ces projets candidats à la labellisation</i> (AM 38) <i>et en appelle à plus d'informations sur les engagements financiers réels réalisés par les organisations et les institutions mettant en oeuvre ces projets</i> (AM 39) ; <i>souligne la nécessité d'évaluer la complémentarité de ces projets avec les projets bilatéraux financés par la PEV ou les États membres</i> (AM 38); <i>souligne l'importance de développer l'échange d'informations concernant</i> (1) <i>les statistiques centralisées sur</i>	
	39	Délégation portugaise Fernando Negrão			
	40	Délégation marocaine Khalid El Boukarai			



Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

				<p><i>les engagements financiers réels des organisations et des institutions en charge de ces projets et sur les paiements réalisés pour les mettre en oeuvre (2) le processus d'approbation de nouveaux projets (AM 37), (3) la nature réellement régionale et sous-régionale de ces projets et leur complémentarité effective avec les projets bilatéraux financés par la PEV et par les Etats-Membres; note que d'après le Secrétariat général de l'UpM 50 % des projets labellisés seraient actuellement "en phase de mise en oeuvre" et exprime son soutien au lancement en 2016 de deux projets majeurs que sont la dépollution du lac de Bizerte en Tunisie et l'Université euro-méditerranéenne de Fès au Maroc (AM 38) ;</i></p>	
Paragraphe 10 bis (nouveau)	41	Parlement européen Gilles Pargneaux	VOTE	nouveau paragraphe	
Paragraphe 10 ter (nouveau)	42	Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu	VOTE	nouveau paragraphe	
Paragraphe 12	43	Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu	VOTE	amende para. 12	

Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

Paragraphe 13 bis (nouveau)	44	Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu Gilles Pargneaux	VOTE	nouveau paragraphe
Paragraphe 14	45	Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu	VOTE	amende para. 14
Paragraphe 15	46	Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu	VOTE	amends par. 15
Paragraphe 16	47	Délégation espagnole José Ramón Bauzá	VOTE	Amendement de compromis 47+48+49
	48	Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu		3. <i>Exhorte</i> (AM 48), dans le cadre de cette gouvernance rénovée <i>et sur la base de procédures visant à s'assurer de l'implication directed de la coprésidence "Sud"</i> (AM 47), (1) le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE), la Commission européenne et le Secrétariat à mieux articuler les activités de l'UpM avec celles financées par la PEV, dont <i>la mise en oeuvre</i> (AM 49) et la révision en cours actuellement offre une occasion privilégiée d'opérer enfin cette clarification, notamment en associant l'UpM à l'élaboration des décisions et des politiques ayant un impact sur la région
	49	Délégation allemande Roderich Kiesewetter		



Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

				euro-méditerranéenne; (2) le Secrétariat à assurer la participation aux réunions ministérielles de l'UpM des bureaux des commissions de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) concernées et (3) l'AP-UpM à travailler à une meilleure coordination entre les activités de l'Assemblée et celles de l'UpM, dont les co-Présidents devraient assister de manière systématique aux sessions plénières et aux Sommets des Présidents des Parlements de l'UpM;	
Paragraphe 17	50	Délégation marocaine Khalid El Boukarai	VOTE	supprime para. 17	
	51	Délégation portugaise Fernando Negrão o	VOTE ou PAS VOTE	tombe si AM 50 est adopté	
	52	Parlement européen Gilles Pargneaux	VOTE ou PAS VOTE	tombe si AM 50 or AM 51 sont adoptés	
	53	Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu	VOTE ou PAS VOTE	tombe si AM 50, AM 51 ou AM 52 sont adoptés	
	54	Délégation espagnole José Ramón Bauzá	VOTE ou PAS VOTE	tombe si AM 50, AM 51 or AM 52 sont adoptés	

Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

Paragraphe 18	55	Délégation italienne Maria Mussini	VOTE	amende para. 18	
	56	Délégation espagnole José Ramón Bauzá	VOTE ou PAS VOTE	tombe si AM 55 est adopté	
	57	Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu	VOTE ou PAS VOTE	tombe si AM 55 ou AM 56 sont adoptés	
Paragraphe 19	58	Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu	VOTE	amende para.19	
Paragraphe 21	59	Délégation allemande Roderich Kiesewetter	VOTE	amende para. 21	
Paragraphe 22	60	Délégation marocaine Khalid El Boukarai	VOTE	supprime para. 22	
		Parlement européen Mariya Gabriel, Tokia Saïfi, Santiago Fisas Ayxelà, Ramona Nicole M nescu Gilles Pargneaux			
	61	Délégation portugaise Fernando Negrão	VOTE ou PAS VOTE	tombe si AM 60 est adopté	

 <p>PA-UfM AP-UpM</p>	<p>ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE – UNION POUR LA MÉDITERRANÉE</p> <p>ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE – UNION POUR LA MÉDITERRANÉE</p> <p>الجمعية البرلمانية للاتحاد من أجل المتوسط</p>
--	--

Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

Groupe de Travail "Palestine"

Mandat

1. Informations générales concernant le groupe de travail

A. Nom du groupe	Groupe de travail "Palestine" de l'AP-UpM
B. Objectif du groupe	L'objectif du groupe de travail "Palestine" de l'AP-UpM (ci-après le "groupe de travail" ou le "groupe") est de soutenir l'émergence d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable existant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël et ses autres pays voisins.
C. Type de groupe	Le groupe de travail est placé sous la tutelle de la commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM).
D. Durée du groupe	Deux ans (à compter de la réunion constitutive du groupe).
E. Pouvoirs du groupe	Le groupe ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel. Il peut être chargé d'établir des projets de rapport et des propositions de résolution à l'intention de l'Assemblée, sous réserve d'approbation de ces textes par la commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme.
F. Documents et règlements de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandation 2015 (point 9) de la commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme de l'AP-UpM, telle qu'approuvée en séance plénière à Lisbonne, le 12 mai 2015. - Article 12, paragraphe 2, du règlement de l'AP-UpM (concernant la mise en place de groupes de travail par le bureau).

2. Membres du groupe

A. Membres	Vingt membres: dix membres de la composante européenne de l'Assemblée (cinq membres de parlements nationaux de l'Union, quatre députés au Parlement européen, un membre d'un parlement d'un pays européen de la Méditerranée); dix membres des parlements des pays méditerranéens fondateurs.
B. Durée du mandat au sein du groupe	La durée d'engagement attendue est de deux ans.
C. Président du groupe	M. Renato Soru, président de la commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme de l'AP-UpM
D. Secrétariat du groupe	Secrétariat du Parlement européen

3. Réunions, décisions et communication du groupe de travail

A. Réunions	Le groupe de travail se réunit au moins une fois par an, soit dans les locaux du Parlement européen, soit dans le pays occupant la présidence de l'Assemblée.
B. Prise de décision	En application de l'article 13, paragraphe 3, du règlement de l'Assemblée parlementaire – Union pour la Méditerranée, le groupe de travail décide par consensus et en présence de la moitié des délégations plus une au sein de chacune des deux composantes de l'Assemblée, à savoir la composante européenne et celle des pays partenaires. Lorsque le consensus n'est pas possible, le groupe adopte ses décisions à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des votes des membres présents de chacune des deux rives de la Méditerranée, en présence d'au moins la moitié des membres plus un des deux composantes de l'Assemblée. Le président de séance constate cette présence avant le début des votes.
C. Communication	Une fois adoptés par le groupe de travail, les projets de rapport et les propositions de résolution sont soumis pour approbation à la commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme de l'AP-UpM.

Meeting
Saturday 28 May 2016, 10:00 - 12:30
Tangier

List of participants

Members:

Mr	Djamel	MADI	<i>Algeria</i>
Mr	Mohammed	KACEM ELAID	<i>Algeria</i>
Mr	Stefan	SCHENNACH	<i>Austria</i>
Mr	Ahmed	LAAOUEJ	<i>Belgium</i>
Mr	Hazim	RANČIČ	<i>Bosnia and Herzegovina</i>
Ms	Diana	ZELENKA	<i>Bosnia and Herzegovina</i>
Mr	Sotiris	SAMPSON	<i>Cyprus</i>
Mr	Jozef	REGEČ	<i>Czech Republic</i>
Mr	Henn	POLLUAAS	<i>Estonia</i>
Ms	Inés	AYALA SENDER	<i>European Parliament (S&D)</i>
Mr	Ernest	MARAGALL	<i>European Parliament (GREENS)</i>
Mr	Pier Antonio	PANZERI	<i>European Parliament (S&D)</i>
Mr	Gilles	PARGNEAUX	<i>European Parliament (S&D)</i>
Mr	Miguel	VIEGAS	<i>European Parliament (GUE/NGL)</i>
Mr	Mika	RAATIKAINEN	<i>Finland</i>



PARLIAMENTARY ASSEMBLY– UNION FOR THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE – UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

الجمعية البرلمانية للاتحاد من أجل المتوسط

Committee on Political Affairs, Security and Human Rights

Mr	Louis	NEGRE	<i>France</i>
Mr	Detlef	MÜLLER	<i>Germany</i>
Mr	Spartinos	KONSTANTINOS	<i>Greece</i>
Mr	Csaba Gergely	TAMÁS	<i>Hungary</i>
Ms	Maria	MUSSINI	<i>Italy</i>
Mr	Mohmmd	AL-ZOHIR	<i>Jordan</i>
Mr	Hazem	QASHOU	<i>Jordan</i>
Mr	Karlis	SERZANTS	<i>Latvia</i>
Mr	Ricardas	SARGUNAS	<i>Lithuania</i>
Mr	David	WAGNER	<i>Luxembourg</i>
Mr	Michael	FALZON	<i>Malta</i>
Mr	Adil	BARAKATE	<i>Morocco</i>
Ms	Fathia	BEKKALI	<i>Morocco</i>
Mr	Khalid	EL BOUKARAI	<i>Morocco</i>
Mr	Driss	LACHGAR	<i>Morocco</i>
Mr	Zuhair	SANDUQA	<i>Palestine (PNC)</i>
Mr	Zuheir	AL-KHAT'IB	<i>Palestine (PNC)</i>
Mr	Omar	HAMED	<i>Palestine (PNC)</i>
Ms	Agata	BOROWIEC	<i>Poland</i>
Mr	Fernando	NEGRÃO	<i>Portugal</i>

European Parliament
Euromed & Middle East Unit



PARLIAMENTARY ASSEMBLY– UNION FOR THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE – UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

الجمعية البرلمانية للاتحاد من أجل المتوسط

Committee on Political Affairs, Security and Human Rights

Mr	Uros	PRIKL	<i>Slovenia</i>
Mr	José Ramón	BAUZÁ	<i>Spain</i>
Mr	Olle	THORELL	<i>Sweden</i>
Mr	Fevzi	SANVERDI	<i>Turkey</i>
Mr	Serdal	KUYUCUOGLU	<i>Turkey</i>

European Parliament
Euromed & Middle East Unit